



- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 14 DECEMBRE 2017 -

- : - : - : - : -

Mady Martinelli
Sténotypiste de conférences
123, rue de Paris
78 470 st-Rémy-lès-Chevreuse
☎ 01 30 47 48 00/ 📠 06 07 65 75 81
mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2017	2
Désignation d'un secrétaire de séance	3
Installation de deux nouveaux Conseillers municipaux	3
ADMINISTRATION GENERALE	10
1 - Élection du 7 ^{ème} Marie-adjoint	10
2 - Désignation de nouveaux représentants au sein des commissions municipales permanentes ..	13
3 - Fixation des conditions de dépôt des listes en vue du renouvellement de la commission d'appel d'offres et de la commission d'ouverture des plis lors des délégations de service public ..	14
4 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la commission d'appel d'offres	14
5 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la commission d'ouverture des plis lors des délégations de service public	14
6 - Désignation d'un délégué suppléant représentant la commune au sein de la Sagamiris	14
7 - Approbation de la modification des statuts et de l'adhésion de l'EPT 11 Grand Paris Sud Est Avenir au Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94)	15
8 - Renouvellement des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	15
9 - Voeu présenté par la majorité municipale pour le maintien du service public postal	15
10 - Voeu présenté par la majorité municipale pour une gestion publique de l'eau à Chevilly-Larue et dans le Grand-Orly Seine Bièvre	16
11 - Voeu pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités	20
12 - Voeu contre la désertification médicale	21
1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE	24
1.13 - Présentation du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)	24
1.1 - Attribution d'un 1 ^{er} acompte de subvention au théâtre André Malraux - année 2018	26
1.2 - Attribution d'acomptes de subvention à l'association ACSF - année 2018	26
1.3 - Attribution d'acomptes de subvention aux associations communales conventionnées - année 2018	26
1.4 - Attribution d'acomptes de subvention au centre communal d'action sociale (CCAS) - année	

2018.....	26
1.5 - Attribution d'acomptes de subvention à la Caisse des écoles (CDE) - année 2018.....	26
1.6 - Demande d'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018.....	27
1.7 - Demande d'admission de titres en créances éteintes.....	27
1.8 - Approbation du renouvellement de la ligne de trésorerie.....	28
1.9 - Décision modificative n° 1 au budget prévisionnel de la ville 2017.....	28
1.10 - Institution du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).....	28
1.11 - Fixation des tarifs municipaux 2018.....	29
1.12 - Approbation du rapport 2017 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres...	29
1.14 - Présentation du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP).....	32
1.15 - Présentation du rapport d'activité 2016 au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC).....	33
1.16 - Prise en charge des frais de transport des lycéens suite à la fermeture du gymnase Lilian Thuram.....	34
2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET EDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE.....	36
2.1 - Attribution de subvention exceptionnelle au Lycée Pauline Roland de la commune de Chevilly-Larue.....	36
3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	36
3.1 - Approbation du cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce "le Dôme".....	36
3.2 - Adoption du second Agenda 21.....	39
4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FETES ET CEREMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....	42
4.1 - Autorisation de signer la convention de cession de livres avec Recyclivre.....	42
4.2 - Attribution d'une subvention à l'association Chevilly-l'Haÿ enfants du tiers-monde.....	43
5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE	43
5.1 - Approbation de la participation de la commune au Fonds de la Solidarité Habitat (FSH) départemental au titre de l'année 2017.....	43
QUESTIONS DIVERSES.....	43



CONSEIL MUNICIPAL
- JEUDI 14 DECEMBRE 2017 -

(La séance est ouverte à 19 h 10 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Bonsoir à tous.

Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal le... (?) 2017.

Je vais procéder à l'appel nominatif.

Mme la Maire procède à l'appel...

Stéphanie DAUMIN, présente

Nora LAMRAOUI-BOUDON, absente, pouvoir à Stéphanie Daumin

André DELUCHAT, présent

Hermine RIGAUD, présente

Laurent TAUPIN, présent

Patrick BLAS, présent

Élisabeth LAZON, présente

Christian NOURRY, présent

Dominique LO FARO, présent

Charlotte RÉGINA, absente, pouvoir à Vincent Phalippou

Jean-Paul HOMASSON, présent

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ, présente

Barbara LORAND PIERRE, présente

Régine BOIVIN, présente

Renaud ROUX, présent

Murielle DESMET, présente

Joseph RAMIASA, présent

Hadi ISSAHNANE, présente
 Amélie AFANTCHAWO, absente, pouvoir à Philippe Blas
 Genaro SUAZO, absente excusée, pouvoir à Renaud Roux
 Sophie NASSER, présente
 Vincent PHALIPPOU, présent
 Kawtar SALIM OUZIT, absente, pouvoir à Barbara Lorand Pierre
 Frédéric SANS, présent
 Carole BARBARIAN, présente
 Michel BENETEAU DE LA PRAIRIE, présent
 Patrick VICERIAT, présent
 Liliane PONOTCHEVNY, présente
 Michel PIERRE, présent
 Beverly ZEHIA, présente
 Yacine LADJICI, présent
 Armelle DAPRA, présente
 Philippe KOMOROWSKI, présent
 Ibrahim ABOUDOU BAGASSI, présent

PRÉAMBULE

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2017

Mme la MAIRE. - Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2017. Avez-vous des remarques ?

M. LADJICI. - J'en ai une qui n'a rien à voir avec le procès-verbal : un accident s'est produit à Millas dans les Pyrénées Orientales. Un TER a percuté un car. Pour l'instant, 4 enfants sont décédés.

Je propose, avec votre accord Madame la Maire, un moment de recueillement.

Mme la MAIRE. - Nous avons prévu dans notre séance de procéder à une minute de silence à la mémoire de Thierry Machelon. Je vous propose de nous recueillir à ce moment-là.

M. LADJICI. - J'en viens au procès-verbal. Concernant l'information fournie par Mme la Maire sur l'augmentation des impôts de la ville de Fresnes (*cf. page 5*). Je rappelle le contexte : Mme La Maire a expliqué la raison pour laquelle Chevilly-Larue est la seule ville à avoir augmenté les impôts en 2017.

Vous avez annoncé Madame la Maire que la ville de Fresnes allait augmenter ses impôts de 14 %. Je connais bien la Maire de la ville de Fresnes, c'est une amie personnelle. En sortant du Conseil municipal, je l'ai appelée pour confirmer l'information. À sa demande, je tiens à apporter une modification : il n'est absolument pas vrai que la ville de Fresnes va augmenter ses impôts de 14 %. L'information qui a été donnée lors du dernier conseil municipal est erronée. Je vous demande, chers collègues, d'en prendre note.

Mme la MAIRE. - Une petite réaction sur cette information qui n'emporte pas la modification du compte rendu puisque les paroles écrites ici sont celles que j'ai prononcées.

J'ai rencontré, dès le lendemain de cette séance, la Maire de Fresnes, Marie Chavanon puisque nous avons une séance de la Métropole du Grand Paris ensemble. Je lui ai demandé des explications sur cette question. Il s'avère que le journal Le Parisien avait lui-même donné une information erronée puisqu'il annonçait que, suite à un rapport publié dont il avait connaissance, le Conseil municipal allait voter. Or, Mme la Maire a décidé de ne pas proposer cette augmentation d'impôt à son Conseil municipal. Toutefois, l'erreur était dans le camp du Parisien.

Cette préconisation était bien celle du rapport publié, qui faisait suite à une analyse de la situation budgétaire de la ville au moment où la Maire en prend possession.

Mme PONOTCHEVNY. - Je crois qu'il y a également une erreur en ce qui concerne (...*inaudible*...). Au mois de septembre, j'ai essayé d'en savoir plus.

Mme la MAIRE. - Là, il n'y a pas d'erreur. C'était sur 2015 ou 2016.

Mme PONOTCHEVNY. - Nous le vérifierons.

Mme la MAIRE. - Je suis assez sûre. Cela dit, je veux bien que ce soit revérifié. Cela avait été acté alors qu'au moment où nous avons eu ce débat, le 28 septembre dernier, cette annonce n'avait pas encore été traduite en décision sachant que, de toute façon, la décision allait intervenir après. Le rapport, lui, était clair.

Ces précisions étant faites, je vous propose d'adopter le procès-verbal.

**☛ VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE, MOINS DEUX ABSTENTIONS
(MME PONOTCHEVNY ET M. BLAS)**

Mme PONOTCHEVNY. - Je m'abstiens parce que je ne l'ai pas lu, je ne l'ai pas reçu.

Mme la MAIRE. - C'est une bonne raison. Comment cela, vous ne l'avez pas reçu ? !... Cela prouve que nous avons raison de porter un vœu à l'ordre du jour du conseil municipal sur le maintien du service public postal.

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, vous avez à désigner un secrétaire de séance.

Il semble que ce soit au tour de Michel Beneteau de la Prairie.

Michel, pas d'objection ?...

M. BENETEAU DE LA PRAIRIE. - Aucune.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. Beneteau de la Prairie est nommé secrétaire.

Installation de deux nouveaux Conseillers municipaux

Mme la MAIRE. - Avant d'ouvrir notre séance du Conseil municipal qui est particulière à différents égards puisque nous avons à traiter d'un certain nombre de sujets. Comme je vous le disais tout à l'heure, Thierry Machelon nous a quittés le 30 septembre dernier. Il était Conseiller municipal depuis 2014 au sein du Groupe les républicains, UDI, divers droite.

Nous étions convenus avec Patrick Viceriat que nous attendrions cette séance du Conseil municipal public pour lui rendre l'hommage républicain que la commune lui doit. Nous nous sommes déjà réunis en Conseil municipal depuis son décès, mais il s'agissait d'une séance privée, d'une séance de

travail. Nous sommes convenus qu'il était préférable de le faire dans une séance donnant lieu à un procès-verbal. Cela laisse une trace explicite dans les archives communales et, par conséquent, dans l'histoire de notre commune.

Je voudrais saluer l' élu qu'il a été, l' élu de proximité, toujours soucieux de l'intérêt des Chevillais et de l'intérêt général, très présent aux différentes initiatives et événements locaux. Il était certes un élu de l'opposition mais s'inscrivait dans une démarche ouverte, constructive, approuvant sans réserve ce qui, dans l'action municipale, lui paraissait positif et défendant ses idées avec vigueur lorsqu'il était en désaccord mais toujours dans le respect de ses interlocuteurs.

Je vous propose aujourd'hui que nous tenions en sa mémoire un instant de silence auquel, sur proposition de M. Ladjici, qui est parfaitement légitime, j'associe bien évidemment l'hommage que nous rendons aux 4 enfants victimes d'un accident dans les Pyrénées-Orientales.

L'assemblée observe une minute de silence...

Mme la MAIRE. - Je vous remercie.

Son décès entraîne une vacance de siège. Conformément à l'article L.270 du code électoral, suite à la vacance d'un siège de Conseiller municipal, le Maire doit convoquer le suivant, sur la liste, devenu Conseiller municipal si l'intéressé ne renonce pas de manière expresse à son mandat au terme de L.2121-4 du Code Général des collectivités territoriales, son élection est proclamée dès lors que le Maire procède à son installation et en dresse procès-verbal ou l'inscrit au tableau du Conseil municipal.

J'invite M. Michel Pierre à vouloir prendre place parmi les membres du Conseil municipal afin de siéger en tant que Conseiller municipal de Chevilly-Larue.

Pierre, nous aurions souhaité le faire dans des circonstances plus heureuses, ceci étant dit, nous te souhaitons la bienvenue autour de ce tour de table, un retour puisque tu le connais bien !

(Applaudissements...)

Comme vous avez pu le constater, lorsque j'ai fait l'appel nominatif tout à l'heure, il y a une personne que je n'ai pas appelée publiquement : la loi m'obligeait à ne pas le faire. Toutefois, j'ai souhaité profiter de l'occasion qui nous était donnée en cette séance publique pour rendre un hommage bien mérité et légitime à un élu local autour de cette table, j'ai nommé M. Christian Nourry, maire adjoint depuis déjà longtemps, en tout cas élu depuis 23 ans. Il est présent à nos côtés aujourd'hui. C'était important à la fois pour que Christian puisse participer à l'hommage en l'honneur de Thierry Machelon dans la mesure où il avait siégé à ses côtés au début du mandat mais également pour, en séance publique, rendre hommage à Christian dans les formes qui sont, me semble-t-il, légitimes. Christian, après 23 ans de bons et loyers services comme Conseiller municipal puis comme Maire adjoint, m'a fait savoir sa volonté de profiter de sa retraite et de quitter ses fonctions électives.

Il a adressé une lettre de démission au Préfet du Val-de-Marne le 26 septembre dernier qui en a accusé réception le 2 novembre.

Nous aurons le plaisir de te mettre à l'honneur de manière un peu plus appuyée à l'occasion d'une cérémonie ad hoc le 20 décembre prochain dans un moment plus convivial, mais je souhaitais absolument, au nom des municipalités successives tout au long de ces 23 années, te remercier Christian pour ton implication sans faille et de tous les instants à la fois dans la mise en œuvre de la politique municipale mais aussi plus largement de l'intérêt général à Chevilly-Larue notamment dans les domaines de délégation où tu as exercé des responsabilités : la jeunesse, le sport, la sécurité, le droit au logement et la prévention de la délinquance, l'enfance.

Merci à toi Christian. Je vous demande de bien vouloir applaudir Christian pour cette dernière séance.

(Applaudissements nourris...)

M. NOURRY. - Un tout petit mot : c'est avec une forte émotion que je m'adresse à vous pour cette intervention qui met fin à mon mandat de maire adjoint.

Ce fut un grand honneur pour moi de servir notre commune tout au long de ces 23 années.

Je remets à la personne qui va me remplacer demain soir, Barbara, cette plante. Qu'elle soit la tienne. Je te la donne.

Tu pourras la faire lire à tes copines !

(Applaudissements...)

Mme la MAIRE. - Il faudra m'expliquer cette histoire de belle plante quand même !

Christian, merci pour tout.

Il va te falloir laisser ton siège pour que nous puissions procéder à la suite de la séance qui nécessite d'installer la personne qui prendra ta place.

Nous aurons l'occasion, y compris à la fin de la séance, de lever le verre de l'amitié notamment en l'honneur de Christian.

Du fait de cette décision, il est nécessaire de procéder à l'installation d'un nouveau Conseiller municipal. Mme Nathalie Sans-Sevaux a renoncé de manière expresse à son mandat pour raison de santé. Vous savez tous qu'elle a eu à faire face à quelques gros soucis dans la dernière période.

J'invite donc M. Ibrahim Aboudou Bagassi à bien vouloir prendre place parmi les membres du Conseil municipal afin de siéger en tant que Conseiller municipal de Chevilly-Larue.

(Applaudissements.)

Le tableau du Conseil municipal est mis à jour en conséquence. Il sera transmis au Préfet de manière que tout cela soit officialisé.

Bienvenue à Michel Pierre et à Ibrahim Aboudou Bagassi dans l'assemblée.

Souhaitez-vous faire une déclaration ou prendre la parole ?

M. PIERRE. - Je vous remercie tous pour les applaudissements et l'accueil.

Je vais maintenant vous expliquer pourquoi j'ai accepté d'être Conseiller municipal parce que j'ai quand même un certain âge. J'ai fait plusieurs mandats électifs au sein du Conseil municipal.

"Madame le Maire, chers collègues,

dans mon esprit et, suite au résultat des élections municipales de mars 2014, je n'avais absolument pas envisagé, durant cette mandature, de siéger à nouveau au sein du Conseil municipal de notre ville pensant que les 4 élus du groupe LR assureraient la durée de leur mandat respectif.

Hélas, le destin en a décidé autrement par la disparition brutale de Thierry, événement tragique et imprévisible.

Après un certain temps de réflexion et consultation des élus du groupe les Républicains, j'ai décidé de siéger à nouveau au Conseil municipal de la ville de Chevilly-Larue pour la durée du mandat actuel si ma santé le permet compte tenu de mon âge.

Mon choix bénévole a été dicté par ce que je considère être une certaine dette morale envers l'État français.

En effet, étant ancien pupille de l'État, depuis ma naissance, ce dernier ayant pourvu à mes besoins, à mon éducation jusqu'à l'âge de 21 ans, j'ai cru bon de m'investir dans ma vie d'adulte à des actions diverses de bénévolat.

C'est l'une de mes motivations qui a contribué à prendre la décision d'intégrer le Conseil municipal afin de continuer d'agir au bien-être de nos concitoyens dans la mesure de mes moyens.

Je ferai de mon mieux pour essayer d'être à la hauteur de Thierry Machelon.

Merci de votre attention."

(Applaudissements...)

Mme la MAIRE. - Merci Michel.

Par ailleurs, je vous indique que j'ai été informée par courrier reçu le 9 novembre dernier de la création d'un nouveau groupe associé à la majorité municipale au sein du Conseil municipal. Il s'agit du Groupe... Je m'excuse par avance si je me trompe dans l'intitulé... Génération.S écologique et solidaire, constitué de Laurent Taupin, Président de Groupe et de Philippe Komoroski.

Souhaitez-vous faire une déclaration ?

M. TAUPIN. - La situation politique suite aux élections présidentielles nous a amenés, Philippe et moi, à évoluer politiquement. Nous avons spontanément l'un et l'autre rejoint ce qui était d'abord le mouvement du 1^{er} juillet qui est devenu le 2 décembre dernier le mouvement Génération.S, au pluriel avec un point avant le S.

Ce mouvement se veut effectivement écologique, solidaire, féministe, européen. Nous nous retrouvons dans cette vision de la gauche. Dans la mesure où Philippe a rejoint la majorité en septembre dernier, nous avons décidé de constituer un groupe politique au sein du Conseil municipal et un groupe au sein de la majorité municipale.

Mme la MAIRE. - Félicitations pour ce nouveau groupe.

Par ailleurs, j'ai été informée par un courrier reçu le 4 décembre dernier de la décision d'Armelle Dapra de, je cite : "se désolidariser du groupe parti socialiste et citoyens" avec laquelle elle a été élue Conseillère municipale en 2014 en raison des différents événements politiques de cette année 2017 et de profonds désaccords avec le Président du groupe.

Armelle Dapra, je cite à nouveau : "*en tant que citoyenne depuis plus de 20 ans sur la ville*" est convaincue que seule l'union locale permettra de poursuivre la démarche engagée pour préserver, autant que possible, les services publics rendus par la ville à nos concitoyens comme dans les domaines de l'éducation et de l'enfance, annonce sa volonté de se mettre à disposition de la majorité municipale. À titre personnel et au nom de la majorité municipale, je salue cette démarche. Nous enclencherons au cours des prochains jours et des prochaines semaines les rencontres qui nous permettront de voir comment tout cela peut se formaliser.

En tout cas, Armelle, je tiens à te féliciter de cette démarche.

(Applaudissements...)

M. LADJICI. - Madame La Maire, chers collègues, je prends note avec un peu de stupeur de cette décision d'autant plus que je pensais que, dans ce Conseil municipal, chacun était libre de prendre la parole pour expliquer la démarche. J'avoue que je suis abasourdi par le fait que l'on fasse lire sa déclaration par une tierce personne.

Le monde politique est composé de beaucoup de personnes. Je ne vais pas revenir en détail sur cet événement qui n'en est pas un.

En fait, ce que ne dit pas Mme Dapra, je le regrette, dans son courrier, c'est qu'elle a été élue dans l'opposition sur la liste menée par Pascal Rioual en 2014 et, à l'époque, elle n'était pas d'accord avec la politique menée par cette majorité.

Armelle tu n'étais pas d'accord en 2014 et, depuis, tu as siégé à mes côtés dans l'opposition.

Il y a eu une occasion de reconfirmer ou non cet accord vis-à-vis de la politique municipale: le budget 2017.

Je me permets de vous rappeler qu'Armelle n'a pas voté ce budget. Cela signifie qu'elle n'est pas d'accord avec la politique menée par cette majorité. Et comme si cela ne suffisait pas, il y a eu une deuxième occasion, le dernier Conseil municipal. De mémoire, votre majorité a présenté un nouveau budget, un budget supplémentaire et, à nouveau, elle ne vote pas ce budget.

Je ne sais pas ce qui a pu se passer depuis le 28 septembre pour qu'elle puisse finalement décider subitement de rejoindre la majorité. De plus, elle n'ose même pas nous l'expliquer elle-même. Je le regrette.

Ce que je peux vous dire également, c'est qu'il y a quelques semaines, avec la liste menée par Pascal Rioual, nous avons fait une réunion importante. Je salue d'ailleurs les quelques membres : Geneviève, Bertrand Jean-Louis qui sont venus à cette réunion.

Une liste composée de 33 % : Je ne pense pas trop m'avancer en disant que nous étions près de 80 %. Chacun a pu exprimer son point de vue, donner sa vision de la gestion municipale et, à l'unanimité mis à part Armelle, tout le monde ne se retrouve pas dans la politique menée par cette majorité.

Nous sommes extrêmement loin du projet que nous avons présenté en 2014. Je ne vois pas ce qui a changé en quelques semaines pour que, subitement, on puisse adouber cette majorité.

Je vais quand même le dire parce que c'est important, je suis nommé dans son courriel. Elle est en désaccord avec le Président de groupe. Il m'est reproché par Mme Dapra d'avoir des positions qui reflètent celles de notre liste dans un écrit que je peux produire.

Je suis honoré d'être accusé d'avoir des positions fidèles à celles de la liste que nous avons portée en 2014.

Je pense que lorsqu'on a un minimum de décence et lorsqu'on respecte ses engagements, on est fidèle aux personnes qui nous font confiance et au projet que nous avons collectivement construit.

Le monde politique ne nous étonne plus tant il y a d'excès et d'approximation. Je pense que la logique voudrait, lorsque l'on ne se retrouve plus dans l'action menée par une équipe, est de démissionner. Des personnes se sont battues pour monter cette liste, d'autres ont payé de leur temps, d'autres ont payé financièrement et tout ce que l'on trouve à faire, c'est de trahir cette confiance et de rejoindre une majorité. Je ne comprends pas, d'autant plus que, dans le texte qui a été lu, j'aurais aimé voir quels éléments de la politique municipale permettent de se positionner ainsi.

Je suis d'autant plus abasourdi que, Armelle, comme chacun le sait, tu fais partie du Conseil municipal des enfants. Je pense que c'est un exemple assez dramatique que tu vas donner. J'espère que tu trouveras les mots pour expliquer aux enfants du Conseil municipal comment on peut trahir ses engagements et la parole donnée. Je n'en ajouterai pas.

On est quand même dans une situation assez dramatique.

Ceci étant dit, je lui souhaite bon courage. Au-delà des désaccords que nous pouvons avoir, j'ai toujours eu des relations cordiales et amicales. Je lui souhaite de s'épanouir malgré ce choix que je ne valide pas.

Nous, nous sommes toujours là. Ce n'est pas parce que je suis, à présent seul de ce groupe, que les choses s'arrêtent.

Une liste, c'est 33 personnes. Les gens continuent de se battre pour leurs idées. Les gens sont au courant que nous nous réunissons régulièrement pour faire des propositions, pour essayer de travailler à une alternative dans cette municipalité.

Je vous rappelle quand même qu'en 2008, nous avons failli remporter les élections. Il s'en est fallu de 495 voix.

En 2014, nous n'avons pas eu le même niveau de succès, les vents au niveau national ne nous étaient pas favorables. C'est la vie. Cela fait près d'une décennie que nous sommes engagés dans l'opposition, cela va continuer.

Je reste le Président du Groupe tel qu'il a été élu lors des municipales de 2014 parce que je n'envisage pas un seul instant qu'un groupe politique, qui fait 25 % au premier tour des élections municipales de 2014 en étant deuxième et 23 % au second tour, l'une des forces d'opposition principale de la ville, ne puisse pas être représenté dignement et disposer d'un groupe au-delà de qui siège dans ce groupe.

Je pense que vous avez dû regarder le règlement intérieur, les groupes politiques sont renouvelés à l'occasion de chaque élection municipale, ce qui ne change strictement rien pour notre représentation au sein de ce Conseil.

Mme la MAIRE. - Yacine, permets-moi de te dire que ta façon de faire de la politique est insupportable. Elle est nauséabonde. Ton propos est nauséabond et insupportable. Je me permets de te rappeler ce dont, toi, tu ne parles pas, ce sur quoi tu ne t'exprimes pas, à savoir les multiples rencontres que nous avons pu avoir soit en format restreint, soit en format collectif avec ton groupe ou en mon nom personnel et toi au nom du parti et du groupe qui était le tien. Nous avons mené de longues discussions sur le fond. Sur le fond parce que je le souhaitais. Je me permets de te le rappeler mais je ne m'étendrai pas là-dessus car je considère que notre Conseil municipal est un peu au-dessus de ces débats qui élèvent peu les personnes et la politique. Je me permets de te rappeler que tu étais sur d'autres considérations au moment où tu envisageais la perspective de rentrer dans la majorité. Tu sais très bien ce dont je veux parler. Je ne le dirai pas ici.

M. LADJICI. - C'est absolument faux.

Mme la MAIRE. - Je voudrais quand même que l'on ramène un peu de décence dans les débats et de respect de la personne.

Armelle Dapra a exprimé le fait qu'elle était impliquée en tant que citoyenne et qu'elle ressentait le besoin de contribuer activement à la construction de l'avenir de Chevilly-Larue, une construction positive, en essayant de participer à une aventure commune. Elle a le sentiment qu'elle n'arrive plus à le faire de là où elle exerce sa fonction. Je pense qu'elle ne fait que suivre en ce sens la démarche que son Président de groupe avait entamée en son temps. Je n'y vois pas de trahison, j'y vois plutôt au contraire une espèce d'esprit de continuité et de droit de suite.

Ce qui est étonnant, c'est lorsque l'on retourne sa veste sans arrêt et que l'on ne comprend plus du tout où se situent les gens. C'est un peu compliqué de parvenir à suivre ce qui relève d'un accord un jour et ce qui, un autre jour, fait considérer que plus rien ne rapproche.

Je pense qu'il faut mettre un petit peu de nuance et de mesure dans tout cela et respecter ceux qui sont ses amis, ceux qui ne le sont pas et ceux avec lesquels on a la chance de représenter les habitants de Chevilly-Larue au sein de ce Conseil municipal. Je me permets de te dire que ton intervention d'aujourd'hui n'en était pas digne. J'espère que ce genre de propos ne se renouvellera pas.

Je propose de continuer notre séance.

M. LADJICI. - Je souhaite reprendre la parole.

Mme la MAIRE. - Armelle veut répondre.

Mme DAPRA. - Je veux juste répondre sur un point. Yacine, concernant le Conseil municipal des enfants, contrairement à ce que tu aurais peut-être fait, je n'ai jamais fait de politique avec les enfants du Conseil municipal des enfants. Il n'y a donc aucun problème dans ma démarche par rapport au Conseil municipal des enfants.

Nous en avons longuement discuté avec Mme la Maire en 2014. Je crois que j'ai toujours maintenu mes engagements à ce sujet.

M. LADJICI. - En réponse à ce qui a été dit qui est en partie vraie, ce n'est pas tout à fait tel que cela a été dressé par Mme La Maire mais bon... !

Effectivement, nous avons eu des rencontres officielles pour parler du programme et de la possibilité d'un rapprochement, mais quand je discute avec la majorité, Madame La Maire, j'en avertis l'ensemble de la liste.

Je convoque une réunion de la section socialiste de Chevilly-Larue, je convoque une réunion de la liste et je leur dis : chers amis, chers collègues, je vous annonce que nous allons entamer des discussions. Qu'en pensez-vous ? Me donnez-vous mandat pour agir de la sorte ? Et sur quels éléments programmatiques allons-nous aborder la discussion avec la majorité ?

Évidemment que nous avons pu discuter du contenu. J'ai fait les choses dans le respect de mes engagements et en respectant les personnes qui m'ont permis de siéger dans ce Conseil municipal.

Si je me rappelle bien, Madame La Maire, lors de la réunion que vous citez ce soir, il me semble que nous avons discuté sur du contenu.

Mme la MAIRE. - Oui, je le confirme !

M. LADJICI. - Il me semble qu'à aucun moment, vous n'avez fait de proposition officielle disant : je souhaite installer Velib' à Chevilly-Larue, je souhaite la création d'une police municipale à Chevilly-Larue, je souhaite créer la Maison de l'entrepreneuriat et du développement durable.

Je n'ai aucune réserve à parler du contenu. Je le fais de façon officielle en avertissant d'abord les élus de mon groupe, ma formation politique au niveau local ainsi que la liste. C'est ça faire de la politique, ce n'est pas envoyer un SMS la veille d'un Conseil municipal en disant : je vais rejoindre la majorité, c'est Mme La Maire qui va lire ma déclaration.

Cette façon de faire de la politique est surprenante.

Mme la MAIRE. - Moi-même j'ai trouvé surprenant que l'on essaie de négocier le nombre de maires adjoints dans la délégation alors que nous n'avions même pas encore eu le temps de parler du programme.

M. LADJICI. - Si vous avez des documents, je vous invite à les produire, Madame le Maire.

Mme la MAIRE. - Je suis quelqu'un d'honnête, je n'enregistre pas les conversations à l'insu du plein gré de mes auditeurs.

M. LADJICI. - Moi non plus. Ce ne sont pas les méthodes que vous utilisez dans cette majorité qui vont essayer de me déstabiliser. Franchement, ce n'est pas au niveau. Si vous avez des preuves, je vous invite à les produire. Ce que vous dites est absolument faux. Passons à l'ordre du jour.

Mme la MAIRE. - Je maintiens mes propos.

Je vous propose de passer à un sujet beaucoup plus réjouissant si tant est que cela va tout de même être un moment un peu triste pour autant, en tout cas nostalgique puisque je vous informe qu'il s'agit également de la dernière séance de notre Conseil municipal en présence de Mme Martinelli, sténotypiste fidèle à Chevilly-Larue depuis 1975. Elle a donc décidé d'actionner sa retraite bien méritée, ce que l'on ne comprend pas très bien d'ailleurs ! Parce qu'à 48 ans... Franchement... ! C'est un peu tôt !

42 ans à établir les procès-verbaux de nos séances presque à toutes les séances. Autant dire qu'elle a vécu toute l'actualité municipale et donc la vie de notre commune, de l'intérieur. Elle est presque un peu chevillaise. Je me demande si l'on n'aurait pas à la nommée citoyenne d'honneur, quelque chose comme cela.

Elle connaît toute l'histoire. Elle a ainsi veillé au bon déroulement, en tout cas au bon enregistrement en quelque sorte des séances du Conseil municipal sous la responsabilité de quatre maires successifs. Puisque même Gabriel Chauvet a eu la chance d'avoir Mady Martinelli à ses débuts.

Je voulais souligner tout cela et vous remercier, Mady, pour le sourire permanent que vous nous offrez chaque séance municipale, même si celles-là se terminent tardivement. Je sais le cœur que vous mettez à l'ouvrage, je sais que vous croyez dans la beauté et la hauteur de vos fonctions, que vous y accordez autant d'importance que nous accordons nous-mêmes de hauteur à nos séances.

Je voudrais également que nous applaudissions Mme Martinelli.

(Applaudissements.)

Nous aurons l'occasion de boire un verre en fin de séance pour le départ de Christian Nourry et pour celui de Mme Martinelli qui va nous envoyer sa fille.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - Élection du 7^{ème} Marie-adjoint

Mme la MAIRE. - Suite à la démission de M. Nourry de ses fonctions de 7^{ème} maire adjoint et de son mandat de Conseiller municipal, il y a lieu de procéder à son remplacement. Le Code général des collectivités territoriales dispose que :

Article L2122-7 : *"le Maire et les adjoints sont élus au bulletin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu".*

Article L.2122-7-2 : *"En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élevé selon les règles prévues à l'article L.2122-7."*

Article L.2122-10 : *"quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un nouvel adjoint, le Conseil municipal peut décider qu'il occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant."*

C'est pourquoi, je vous propose :

- de conserver le même nombre de maires adjoints, c'est-à-dire 9,
- de décider que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, c'est-à-dire le 7^{ème}.

Je vous invite maintenant à procéder à l'élection du 7^{ème} adjoint à la Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Vous trouverez à cet effet sur vos tables les bulletins et enveloppes ainsi qu'un stylo. Vous voudrez bien remettre votre bulletin sous enveloppe dans l'urne.

Avant de procéder à cela, il nous faut d'abord désigner deux assesseurs qui constitueront, avec le Maire ainsi que le Secrétaire de séance, Michel Beneteau de la Prairie qui va jouer un rôle important à nos côtés, le bureau de la présente assemblée, je reprends : le Maire, le secrétaire de séance et deux assesseurs.

Je vous propose les deux plus jeunes, c'est-à-dire Beverly Zehia et Renaud Roux.

Je sou mets cette proposition aux voix.

Êtes-vous d'accord pour que Beverly Zehia et Renaud Roux assurent cette mission ?

Adopté à l'unanimité.

Mme la MAIRE. - Félicitations, vous êtes désignés assesseurs.

Les Conseillers municipaux décidant de faire acte de candidatures au poste de 7^{ème} Maire adjoint voudront bien me le faire savoir.

Je fais donc un appel à candidatures. Je vous invite à me faire connaître vos propositions.

Y a-t-il des candidatures ?

Je vous propose la candidature de Barbara Lorand Pierre.

Y a-t-il d'autres candidatures ?...

(Aucune.)

Nous allons procéder au vote et au dépouillement.

Je vais demander à chaque Conseiller de déposer dans l'urne son bulletin sous enveloppe.

Vous avez un bulletin et une enveloppe, vous avez la possibilité d'écrire le nom de Barbara Lorand Pierre sur le bulletin et de le mettre dans l'enveloppe ou de ne rien écrire du tout ou ce qui vous passe par la tête. Chacun fera comme il voudra.

Vote à 19 h 50.

Mme la MAIRE. - J'invite les deux assesseurs à venir procéder au décompte puis au dépouillement et à nous faire part du résultat de ce vote ainsi que Michel Beneteau qui va contrôler l'ensemble.

Seuls les deux assesseurs ont le droit de toucher les enveloppes.

Nous avons 6 blancs et 4 abstentions et 23 bulletins pour Barbara Lorand Pierre.

Félicitations. Barbara Lorand Pierre est désignée maire adjointe.

(Applaudissements...)

Je déclare élue 7^{ème} Maire-adjointe Barbara Lorand Pierre.

M. LADJICI. - Je souhaiterais prendre la parole Madame la Maire, s'il vous plaît.

Mme la MAIRE. - Oui.

M. LADJICI. - Madame la Maire, chers collègues, en réaction à cette élection, bien qu'étant opposant, je tiens à féliciter Barbara Lorand Pierre pour son élection en tant qu'adjointe au logement. Je me suis abstenu parce que, ne faisant pas partie de la majorité et ne pouvant travailler sur le logement à Chevilly-Larue, il ne pouvait en être autrement. Ce que je veux dire par là, c'est qu'au-delà de ne pas partager la même sensibilité, je tiens quand même à témoigner sincèrement sur l'attitude de Mme Lorand Pierre depuis le début de cette mandature.

Elle a toujours été respectueuse envers les élus de l'opposition. Elle ne nous a jamais manqué de respect, elle a toujours été à l'écoute. À chaque fois que nous lui avons posé des questions, elle a été présente pour y répondre. Elle a toujours fait cela avec bienveillance. Je tiens à témoigner ce soir de mon respect pour Barbara Lorand Pierre.

Je lui souhaite de réussir dans son mandat en tant qu'adjointe au logement.

C'est vraiment très sincère. Quand j'ai annoncé le nom de la future adjointe au logement, je l'ai partagé au sein du parti socialiste et de notre sensibilité. J'avoue que j'ai eu beaucoup de réactions positives : cela donne de l'espoir pour la suite, c'est une personne intègre et respectueuse. J'espère qu'il en sera ainsi pour la suite mais je n'ai pas de doute là-dessus. Je ne vais pas parler de ton prédécesseur parce que je ne partageais pas du tout son approche de la gestion du logement à Chevilly-Larue. Ce soir, il part à la retraite, je lui souhaite bonne chance. Je pense que ton arrivée est une bonne chose. J'espère que nous allons tourner une page de la gestion du logement à Chevilly-Larue.

Bon courage.

Mme la MAIRE. - Merci.

M. DELUCHAT. - Cela voudrait dire que nous serions spectateurs d'un spectacle monté de toutes pièces par une personne qui se retrouve en minorité parce que ses collègues le quittent.

Il vient de nous faire un numéro. Il vient de nous expliquer qu'il est malheureux au sein d'un parti qui rencontre de grandes difficultés et qu'il essaie de faire une tribune de ce Conseil municipal. Je considère que ce n'est pas le lieu. Ce n'est pas ce qu'attendent les Chevillais. Ils attendent du travail, ils attendent que l'on s'occupe d'eux, qu'on leur apporte des solutions, qu'on les aide à vivre cette période qui reste difficile. Ils attendent d'une équipe municipale qu'elle soit au travail, qu'elle soit les mains dans le cambouis, qu'elle ne soit pas seulement dans le verbe.

C'est cela que nous attendons.

Je souhaite cela le plus vite possible. Je considère que ce n'est pas quelqu'un qui fera la loi ou qui décidera de ce que doit être un Conseil municipal.

En revanche, j'ai voté pour Barbara mais sans retenue parce que je la connais dans l'équipe municipale. Nous avons tous voté pour elle.

Il n'y a pas besoin d'enfoncer un clou dans le Conseil municipal pour dire : certains sont bien, d'autres pas.

Qui a commencé quand l'adjoint aux finances a été insulté, bafoué ? Qui a commencé ? N'est-ce pas celui qui, aujourd'hui, se met en cheval blanc ? Non, Monsieur Ladjici, vous n'êtes pas un chevalier blanc, vous êtes tout le contraire, vous êtes un politicien comme certains ne veulent plus en voir aujourd'hui.

M. LADJICI. - Je vais me réitérer parce que je ne comprends pas l'intervention précédente.

Ce que je dis est extrêmement sincère, il n'y a aucune volonté de ma part de faire de la politique dans ce Conseil municipal. Barbara, je peux te citer le nom des personnes qui ont apporté ces témoignages, ils sont vraiment sincères.

En ce qui concerne l'intervention précédente, il ne faut pas se sentir visé dès lors que l'on fait un compliment à un adjoint que l'on apprécie, même si l'on est dans l'opposition.

Si vous ne voulez pas que je m'exprime dans ce Conseil municipal, il faut me couper le micro. Mon droit est de m'exprimer. Si cela vous choque, coupez-moi la parole ou interdisez-moi l'accès parce

que je continuerai à m'exprimer. C'est mon rôle, j'ai été élu pour cela. Que cela vous plaise ou non, je continuerai de faire mon travail.

Mme la MAIRE. – Tu noteras que c'est le cas des autres Conseillers municipaux autour de cette table.

M. VICERIAT. - Au nom du groupe des républicains, je te félicite pour ton élection.

Mme LORAND PIERRE. - Je vous remercie tous, tous autant que vous êtes autour de cette table, pour cette élection.

Yacine, je prends le début de ton intervention, je laisse le reste. Je pense que nous devons saluer les 23 ans d'engagement de Christian. Rien que pour cela on ne peut pas faire de polémique.

Mme la MAIRE. - Être élu au logement, ce n'est pas facile et dans toutes les villes. C'est la délégation qui emporte le plus de critiques où que cela se passe et d'autant plus lorsque nous sommes dans une situation de rareté en termes de logements publics, de logements sociaux.

Nous vivons la période de crise la plus grave depuis les années 50 en matière de logement dans ce pays. Le nombre de personnes qui m'expliquent des milliers de bonnes raisons de penser que des choses ne se seraient pas passées de la bonne façon... Je me permets de vous dire que ces points de vue sont ceux de personnes qui sont dans la difficulté. Elles ont donc leur légitimité, mais nous sommes fiers de la façon dont cette mission a été exercée durant 23 ans, c'est-à-dire avec des valeurs qui sont celles de la gauche mais plus largement des valeurs humaines avec quelques moments de faiblesse ou de fragilité qui ont pu être mal compris aussi par certaines personnes. Je peux le concevoir parce que, Christian, tu ne m'en voudras pas de le dire ici en séance publique, être élu au logement veut dire voir défiler des dizaines de personnes chaque semaine dans son bureau, qui expose des problèmes très lourds, très personnels. Cette réalité sociale est difficile à encaisser.

Cela fait trois ans en tant que Maire que je le vis tous les vendredis après-midi avec des cas très difficiles à assumer. Vous savez, on prend des coups dans le ventre quand on fait face à ces situations.

Pendant 23 ans, pas en totalité, à la délégation du logement, en tout cas pour les années que Christian a passées au logement, il a fallu beaucoup d'abnégation pour mener tout cela de cette façon. Je réitère mes remerciements, Christian.

De la même façon, Barbara, je me retourne vers toi, nous en avons déjà parlé, je te remercie d'avoir accepté ma proposition puisque c'est moi qui te l'ai faite. Je souhaite également te dire que je suis à ta disposition dans l'exercice de cette délégation difficile. Je t'invite surtout à ne jamais te laisser submerger par le malheur humain que tu vas rencontrer au fur et à mesure de tes permanences parce qu'il y a une chose horrible dans laquelle l'État nous place aujourd'hui... Je dis l'État parce que ce sont des années de politiques gouvernementales successives qui nous placent dans cette catastrophe.

Nous sommes dans une situation où il nous faut prioriser entre des cas qui sont plus difficiles et malheureux les uns que les autres pour savoir lequel aura le plus de droit que les autres pour être proposé à la commission logement. Franchement, bien malin celui qui peut prioriser cela avec des critères objectifs et considérer qu'il y a des familles qui auraient plus de droits que d'autres. Je pense que, sur un plan humain, c'est parfaitement impossible et, politiquement, il est démagogique et bien facile de faire de faux procès à des personnes qui ont exercé cette responsabilité.

2 - Désignation de nouveaux représentants au sein des commissions municipales permanentes

Mme la MAIRE. - Thierry Machelon siégeait dans les commissions suivantes :

La commission n° 1 sur les finances, l'investissement, le personnel et la gestion du patrimoine et la commission n° 2 sur la coordination du projet éducatif local et la restauration municipale ainsi que la commission consultative des services publics locaux.

Il est proposé de procéder à la désignation de Michel Pierre comme membre de ces commissions municipales. Michel en a normalement manifesté l'accord. Je me retourne vers toi.

M. PIERRE. - Je suis d'accord.

Mme la MAIRE. - Christian Nourry siégeait dans les commissions suivantes :

la 3^{ème} : aménagement et développement durable, et la 5^{ème} : action sociale et solidarité et prévention de la santé. Il est proposé de procéder à la désignation D'Ibrahim Aboudou Bagassi au sein de la 3^{ème} commission et de Barbara Lorand Pierre au sein de la 5^{ème} commission pour qu'il soit mis en lien avec sa nouvelle délégation au logement.

Par ailleurs, Barbara Lorand Pierre siégeait dans la 4^{ème} commission : culture, jumelage, fêtes et cérémonies et lutte contre les discriminations. Il est proposé de la remplacer par Ibrahim Aboudou Bagassi.

Philippe Komorowski rejoint également la 4^{ème} commission et quitte la 1^{ère}.

Cela appelle-t-il de votre part des besoins d'éclaircissement ou des commentaires ?...

(Aucun.)

➔ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3 - Fixation des conditions de dépôt des listes en vue du renouvellement de la commission d'appel d'offres et de la commission d'ouverture des plis lors des délégations de service public

Mme la MAIRE. - *Présentation...*

Avez-vous un désaccord ?...

(Aucun.)

Il faut que je vous fasse voter deux fois, d'abord sur la méthode proposée puis sur la liste.

Êtes-vous d'accord avec la méthode proposée ?...

(Approbation.)

Nous passons au vote.

➔ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

4 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la commission d'appel d'offres

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix la liste que je viens de vous citer.

➔ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

5 - Désignation des représentants du Conseil municipal pour siéger à la commission d'ouverture des plis lors des délégations de service public

Mme la MAIRE. - Même proposition de remplacement pour la commission d'ouverture des plis.

➔ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

6 - Désignation d'un délégué suppléant représentant la commune au sein de la Sagamiris

Mme la MAIRE. - Dominique Lo Faro s'est proposée pour accomplir ce devoir.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

7 - Approbation de la modification des statuts et de l'adhésion de l'EPT 11 Grand Paris Sud Est Avenir au Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94)

Mme la MAIRE. - Il n'y a aucun enjeu, il s'agit juste d'entériner le fait que le syndicat accepte un nouveau membre en la personne de l'EPT 11.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

8 - Renouvellement des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Mme la MAIRE. - Nous sommes confrontés à une petite difficulté. Michel Pierre siégeait au sein du CCAS en tant que personne qualifiée mais non en tant qu'élue municipale. Or, depuis qu'il est Conseiller municipal, il ne peut pas siéger en tant que personne qualifiée. Pour pouvoir continuer de siéger au sein du CCAS, Beverly a accepté de lui céder sa place.

Il sera procédé à la désignation d'une autre personnalité qualifiée au sein du CCAS et, de là, nous vous soumettrons au vote la représentation de Michel Pierre en tant que Conseiller municipal au CCAS pour qu'il continue d'y siéger.

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Je vous remercie pour lui.

Nous en arrivons à plusieurs vœux. Certains ont été déposés par la majorité municipale tandis que d'autres l'ont été conjointement entre un groupe de l'opposition et la majorité municipale, c'est-à-dire sous proposition du groupe des républicains et avec la plume de la majorité.

9 - Voeu présenté par la majorité municipale pour le maintien du service public postal

Mme la MAIRE. - Nous avons constaté une dégradation importante du service postal dans la commune avec un nombre de remontées de mécontentements issus de certains quartiers mais globalement valables sur la totalité du territoire communal, soit de courriers non distribués, de courriers qui reviennent en "n'habite pas à l'adresse indiquée", nous avons pu le constater nous-mêmes avec un certain nombre d'initiatives municipales. Ce soir en est un bon exemple puisque les délibérations officielles, même du Conseil municipal, n'ont pas pu vous parvenir du fait du dysfonctionnement de La Poste. J'ai même reçu une pétition dans l'un des quartiers de la commune qui a été adressée au Directeur de La Poste pour s'insurger du fait que, depuis un mois, le courrier n'est plus distribué dans leur quartier.

J'ai par ailleurs reçu notification officielle du Président de La Poste selon laquelle il prévoyait de réduire l'amplitude d'horaires d'ouverture de La Poste de Chevilly-Larue d'une heure par jour et de réduire le nombre de ses agents.

Nous avons tous pu constater également dans l'actualité le fait que La Poste procédait de plus en plus à la désignation de délégataires pour procéder à un certain nombre de ses missions qui, pourtant, sont le cœur de métiers pour lesquels ils sont investis d'une mission de service public et d'intérêt général. Les personnes en question sont très peu ou pas formées. Elles sont en contrats à durées extrêmement courtes. Le taux de rotation du personnel est très important. Ainsi, sont désormais mis en situation soit de tri soit de distribution des personnels qui ne sont absolument pas

formés pour le faire et qui n'ont pas de culture d'entreprise ou de culture de service de ce que représente cette mission d'intérêt général puisqu'ils sont en permanence ballottés d'une entreprise à l'autre sans comprendre le sens de la mission qui leur incombe.

La majorité vous propose donc le vote d'un vœu qui reprend également notre attachement au bureau de poste du quartier Larue. La dégradation et les annonces du Président du Groupe La Poste de réduire le nombre de personnels et y compris le nombre de bureaux de poste sur le territoire national nous conduisent à être extrêmement inquiets. D'ailleurs, le glissement de cette mission de service public déléguée à des commerçants locaux notamment dans les zones rurales va exactement dans le même sens.

Cela nous amène à manifester notre inquiétude, à nous opposer à ces décisions de réduction d'effectifs et de tranches horaires, à dénoncer ces dérives et à exiger auprès du Président de La Poste qu'il rétablisse un service de qualité.

C'est l'occasion pour nous également de réitérer la demande que j'avais formulée par courrier à La Poste de rétablir les quatre boîtes aux lettres qui avaient été supprimées en 2013 dans les rues François Sautet, Paul Hochart, Le Coz et Édith Piaf qui n'ont jamais été réinstallées malgré nos multiples demandes.

Y a-t-il des commentaires par rapport à ce vœu ?...

(Aucun.)

Je pense que c'est un vœu qui est de nature à fédérer l'ensemble du Conseil municipal.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci à vous. Ce vœu sera porté à la connaissance du Président de La Poste dans les meilleurs délais.

10 - Vœu présenté par la majorité municipale pour une gestion publique de l'eau à Chevilly-Larue et dans le Grand-Orly Seine Bièvre

Mme la MAIRE. - Ce vœu arrive à un moment qui précède un vote décisif qui aura lieu au sein de l'instance territoriale la semaine prochaine et qui fait suite à un vote du SEDIF aujourd'hui. C'est André qui nous présente ce vœu et Renaud qui nous parle de la séance du SEDIF de ce matin.

M. DELUCHAT. - Ce vœu est proposé en séance du Conseil municipal parce que, le mardi 19 décembre, se tiendra le Conseil de territoire au cours duquel la compétence de l'eau potable sera transférée au territoire. Soit nous continuons d'adhérer au SEDIF qui confie la gestion de ce service à Veolia soit nous passons en régie publique comme l'ont fait d'autres villes : Paris, Nice, etc. Le délai étant court, il a été convenu que, pour toutes les villes, à l'appui aussi de beaucoup de campagnes de citoyens qui souhaitent que l'eau soit un bien commun de l'humanité et, par conséquent, qu'aucun profit ne soit dégagé sur l'eau, c'est un bien essentiel pour tout être humain, cette compétence passe en régie publique. Pour y parvenir, il faut que soient réunies les conditions techniques et de gestion qui est assurée depuis plus de 100 ans au sein du SEDIF par le même délégataire. Avant, il s'appelait Compagnie Générale des Eaux, maintenant, il s'appelle Veolia. En 100 ans, nous avons un peu le monopole dans ce domaine !

Ce débat a eu cours au sein du territoire comme au sein de tous les territoires de l'Île-de-France et comme il se tient dans d'autres villes même si elles ne sont pas en Métropole comme nous, ici, en région Île-de-France.

Il a été convenu que trois établissements publics territoriaux : Plaine commune, Est Ensemble et Grand Orly Val-de-Bièvre... Un nombre important de villes, je pense largement au-delà de 50 %, souhaite s'accorder du temps avant de prendre une décision. Pour ce faire, nous-mêmes affirmons

dans ce vœu que l'eau est un bien public, un bien commun à l'humanité, que l'on ne doit pas faire de profits dans ce cadre.

Je suis en train de relire le rapport de la Cour Régionale des Comptes. Celui-ci dit : *"la rémunération du délégataire, quant à elle..."* elle parlait des finances *"... a fortement progressé à compter de 2014 où elle a quasiment doublé et s'est maintenue au-dessus de 20 M€ en 2015"*. En l'espace d'une année, le coût de la délégation à Veolia a quasiment doublé. C'est bien l'utilisateur de l'eau qui paye dans cette affaire. Ce chiffre montre la pertinence de se donner du temps pour créer les conditions pour passer en régie publique.

La ville pour la majorité municipale s'est engagée dans son programme à créer les conditions pour passer en régie publique et obtenir un nombre de villes assez important pour y aller. Que l'on ne soit pas seul.

Nous vous proposons ce vœu dont Mme La Maire et moi-même sommes les représentants. La création de toutes les conditions pour passer de bonne façon à une future éventuelle régie publique requiert un délai de 2 ans. Les usagers auront toujours de l'eau. Une convention sera passée avec le délégataire. Il faut le savoir. Il ne faut pas créer de peur qui serait inconsidérée. C'est en cela que nous vous proposons ce vœu qui met en avant un grand débat sur ce bien commun qu'est l'eau.

Dans ce cadre, nous sommes nombreux à dire : défendons le service public de l'eau. Nous souhaitons que l'EPT du Grand Orly Seine Bièvre n'adhère pas au SEDIF pour le compte de Chevilly-Larue, les autres villes vont faire de même. Nous souhaitons également nous associer aux études de faisabilité économique, technique et juridique en vue de la mise en régie publique de l'eau avec les autres communes qui en manifestent l'intention.

Ce vœu est fait pour que, au-delà des deux représentants que vous avez au territoire, la majorité du Conseil municipal en soi, si possible, porteur.

Mme la MAIRE. - Vous aurez compris que cette compétence est désormais passée à l'EPT. Le Conseil municipal en droit n'a pas à se prononcer sur le sujet, mais considérant qu'il s'agit d'une question fondamentale et qu'il est important de savoir si nous nous exprimons soit au nom de Conseillers territoriaux soit au nom de la majorité municipale soit au nom de l'ensemble du Conseil municipal, il nous a paru démocratique de procéder de la sorte.

Renaud, tu as un commentaire à nous apporter par rapport à la séance du SEDIF qui s'est tenue ce matin.

M. ROUX. - Oui. La date de notre Conseil municipal "tombe à pic" et André, tu as ouvert la voie à ce qu'est exactement la convention.

Ce matin, s'est tenue la réunion du Conseil Syndical du Syndicat des Eaux d'Île-de-France au sein duquel je représentais la commune. En l'occurrence, je ne représente plus la commune depuis que l'EPT... Il y a une substitution. Je suis désormais délégué du T12. Toutefois, je me nourris des réflexions que nous avons dans notre commune et du point de vue du Conseil municipal pour porter le point de vue de la population là-bas.

Conformément aux discussions que nous avons eues et au choix politique que nous avons porté que je partage totalement... André, tu as bien explicité, aussi, je ne vais pas répéter. Nous avons œuvré pour que le SEDIF approuve une convention de telle sorte que l'eau ne cesse pas de couler aux robinets des Chevillais à compter du 1^{er} janvier. Une convention assure la gestion du service public de l'eau potable dans exactement les mêmes conditions qu'aujourd'hui, pour une durée de 2 ans, pour laisser le temps à l'EPT et aux communes de mener une réflexion et une étude qui va nécessairement être longue puisque nous sommes des élus responsables. On peut avoir des inclinations politiques, encore faut-il qu'elles soient en adéquation avec la réalité technique du

territoire. On sait que changer de mode de gestion, que ce soit dans un sens ou dans un autre, c'est lourd. Il faut donc en calculer toutes les incidences.

Dans les deux ans qui viennent, il va y avoir beaucoup de travail sur ce sujet. Cette convention ne va pas de soi, c'est aussi l'expression d'un rapport de force. C'est parce que 3 territoires, pas l'entièreté chaque fois des communes de ces territoires, ont émis ce souhait que le SEDIF a été un peu contraint d'accepter. Ce n'est pas rien, cela représente 30 % des clients du SEDIF. Nous avons réussi à l'obtenir, je m'en félicite.

André, tu l'as dit, maintenant que cela a été voté au SEDIF, mon rôle s'arrête là s'agissant de cette question, en tout cas juridiquement, politiquement non.

Ce sera voté le 19 décembre. À Stéphanie et à André de jouer !

Mme la MAIRE. - Nous n'avions pas vraiment cessé.

M. ROUX. - Bien sûr.

M. VICERAT. - Je souhaite savoir si d'autres communes ont engagé des démarches de ce type, autour de nous ?

M. LADJICI. - J'ai une question sur la forme. A-t-on vraiment besoin de voter ce vœu dans la mesure où Mme La Maire est d'ores et déjà 1^{ère} vice-présidente du territoire.

Je lis l'article de 2 : "*souhaite que l'EPT Grand Orly Seine Bièvre n'adhère pas au SEDIF pour le compte de Chevilly-Larue et qu'il signe en son nom et pour le territoire communal la convention qui reporte à 2019 l'hypothèse d'une réadhesion*". J'avoue ne pas comprendre l'utilité de ce vœu dans la mesure où vous êtes deux Conseillers territoriaux et que, de surcroît, étant 1^{ère} vice-présidente, vous avez légitimité pour faire cette proposition. Je ne comprends pas l'exercice.

Ensuite, qu'il faille faire attention à la gestion de l'eau, c'est indéniable.

Je constate quand même que, dans tout ce qui nous entoure, la tendance n'est pas à la nationalisation, au fait de rendre publique la gestion de l'eau.

Quand je vois la manière dont "on galère" pour mettre en place le territoire Orly Seine Bièvre, la Métropole parce que c'est extrêmement lourd et que l'administration n'est plus en mesure d'effectuer rapidement ces transformations, j'ai vraiment la crainte qu'à la fin, on se retrouve à alourdir le fonctionnement et à augmenter le prix de revient pour nos concitoyens.

Il est important de pouvoir donner de l'emploi à des fonctionnaires. Nous n'avons pas la même conception sur tout, néanmoins, l'emploi est important. Ceci dit, remettre un Euro dans la machine alors que le système fonctionne... On peut le critiquer... J'ai vraiment peur que l'on s'engage dans une voie sans issue.

Je ne suis pas convaincu par votre vœu, aussi, je m'abstiendrai.

Mme la MAIRE. - C'est votre droit le plus strict.

S'agissant du pourquoi, on l'a redit un peu tout à l'heure mais je veux bien préciser le propos, cette compétence n'étant plus communale, c'est à l'EPT de se prononcer et, en tant que délégués territoriaux, nous avons la possibilité de n'en parler à personne et de voter dans notre coin. Toutefois, je considère y compris parce que nous avons été élus, en tout cas pour ce qui me concerne, mais je pense que c'était le cas également pour André, à l'unanimité de ce Conseil municipal... Notre participation aux instances métropolitaines et intercommunales même si c'est un mot qui n'a pas de réalité juridique... Ce n'est pas grave, je vais le dire ainsi quand même... relève d'une responsabilité collective. La force de ma position, de notre position ne sera pas tout à fait la même selon que j'exprime un positionnement qui est seulement le résultat de ma seule idée ou que

j'exprime le positionnement de la commune telle que manifestée par le Conseil municipal. C'est très fort. Cela n'a pas tout à fait la même valeur symbolique.

S'agissant du fond, il y a un enjeu majeur, celui de savoir si nous sommes en capacité, en nous mettant en régie publique, de proposer un prix inférieur pour l'usager. En gros, la décomposition du tarif de l'eau aujourd'hui nous donne à voir qu'une part importante est liée à la rémunération des actionnaires du délégataire du SEDIF. Est-ce lié aux termes du contrat du SEDIF ? Est-ce lié au fonctionnement général du système ? Nous pouvons en débattre.

En tout cas, il y a un mouvement aujourd'hui dans l'ensemble du pays sur la question de l'eau qui est un bien commun dont chacun s'accorde à reconnaître qu'il n'est pas marchandisable comme n'importe quel autre bien sur la planète puisqu'il fait partie de notre bien commun. Il est en train de s'opérer un basculement dans notre société où de nombreuses collectivités, toutes tendances politiques confondues, sont en train d'étudier cette question de retour à une régie publique.

En fait, je m'inscris un peu en faux par rapport à cette appréciation qui considérerait que nous serions les seuls sur terre à raisonner comme cela. Je dirai "bien au contraire". Nous sommes plutôt fiers de participer à cette espèce de mouvement collectif qui est en train de se mettre en place et qui transcende les sensibilités politiques sur un sujet vraiment fondamental de la vie publique pour les gens.

Personnellement, je pars dans ce débat sans a priori parce que je ne suis pas absolument convaincue que les études nous prouveront qu'il est possible de mettre en place une régie avec un tarif à la clé qui soit moins cher pour les habitants. Je n'en suis pas certaine. Le problème est que nous ne pouvons pas être sûrs du contraire.

Nous avons une responsabilité collective : il existe aujourd'hui une opportunité historique. Il ne serait pas raisonnable de ne pas s'en saisir. Pourquoi une opportunité historique ? Parce que si nous décidions d'adhérer au SEDIF avant le 31 décembre, terme qui nous est imposé par la loi, nous n'aurions plus la possibilité d'étudier cela ensuite en tout cas de notre propre chef. Nous serions soumis aux décisions du SEDIF et de ce que j'ai compris de la façon dont s'est passée la séance du SEDIF aujourd'hui, je pense que nous avons raison de considérer que nous sommes mieux en capacité d'organiser une réflexion sur ce sujet de l'extérieur du SEDIF plutôt que de l'intérieur puisqu'un fort mécontentement s'est exprimé, notamment incarné par le Président de l'EPT Grand Paris Seine Ouest. Celui-ci a manifesté son mécontentement de la non-adhésion ou de l'adhésion partielle de ces 3 EPT au SEDIF. Son discours a fait, par ailleurs, l'objet d'une salve d'applaudissements d'une grande partie de la salle. Cela signifie que la probabilité selon laquelle au terme de la DSP actuelle à l'égard du délégataire actuel soit mis en scène un débat sur la régie publique par le SEDIF est moins probable que la façon dont nous pourrions piloter ce sujet.

Concernant les autres communes puisque c'est une question très importante, on comprend bien qu'il y a une question d'échelle sur un sujet comme celui-là. Il est évident que, pour une commune seule qui se met en régie publique, cela ne présenterait pas le même rapport de coût marginal en quelque sorte que si elles sont plusieurs.

9 communes actuellement adhérentes du SEDIF ont fait la demande à l'EPT de ne pas adhérer à nouveau pour leur compte. À ces communes s'ajoute un certain nombre d'autres communes... Je parle de l'EPT. La question ne se pose pas qu'à l'échelle de notre EPT, mais là pour le coup, j'ai moins d'information. À ces 9 communes s'ajoutent pour l'instant de manière explicite 3 autres non-adhérentes au SEDIF. Celles-ci fonctionnent par des DSP communales puisque certaines fonctionnent ainsi. Elles sont prêtes à s'associer à la démarche d'étude. De plus, d'autres maires qui, pour l'instant, n'ont pas annoncé leur volonté de franchir le pas, regardent néanmoins cela de très près. S'ils devaient constater une économie d'échelle, ils ne seraient pas contre le fait de les inclure dans l'étude. Cela donne à voir le fait que cela produirait un tarif inférieur pour l'usager. Ils seraient

donc prêts à se mettre dans cette démarche. Pour l'instant, ils préfèrent regarder cela en gardant un pied à l'extérieur mais la démarche les intéresse.

Pour l'instant, 12 communes sur le périmètre de l'EPT sont solidairement engagées dans la volonté de mener une étude et, potentiellement davantage autour en fonction de ce que nous diront les études.

Je tiens à ajouter une chose très importante car nous avons été un certain nombre à faire preuve d'une très grande vigilance et exigence à l'égard du SEDIF : les termes de la convention prévoient explicitement le fait de nous permettre, pour le cas où les études ne seraient pas concluantes, ce qu'il ne faut pas exclure, d'adhérer à nouveau au SEDIF au terme de ces 2 ans sans conditions dégradées pour notre commune, c'est-à-dire avec un même tarif pour les usagers que celui qui se pratique pour les autres adhérents et sans qu'il soit besoin de discuter des transferts de patrimoine et d'éventuels transferts d'argent par rapport au réseau d'eau potable. La question du patrimoine plus que celle des tarifs était un sujet d'inquiétude. Si un tarif différent avait été pratiqué, je pense qu'il y aurait eu une inégalité de fait. Sur la question du patrimoine, il y avait un flou, ce flou a été levé dans la dernière rédaction de la convention.

Je pense désormais qu'il n'y a plus de frein pour accepter de signer cette convention et, vous, de voter la délibération de l'EPT.

Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 1 ABSTENTION (M. LADJICI)**

Mme la MAIRE. - Nous en arrivons aux deux propositions qui nous ont été formulées par Patrick Viceriat sur le thème dont nous sommes convenus qu'il était plus simple, dans la mesure où nous partageons le sens de la proposition, de se proposer à l'écriture.

Nous arrivons donc à une formulation qui semble devoir emporter un accord général sur la question du maintien du pouvoir d'achat des retraités et des fonctionnaires et contre les attaques visant le financement de l'assurance maladie au titre de la loi de finances de la Sécurité Sociale et des annonces faites notamment sur la CSG.

11 - Voeu pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités

Mme la MAIRE. - Patrick, veux-tu apporter un élément d'explication ?

M. VICERIAT. - Nous partageons complètement l'écriture du vœu qui nous a été formulé. Je ne vais pas détailler tous les points mais le pouvoir d'achat des retraités et d'autres catégories sociales est directement impacté par la politique du Gouvernement. La hausse de la CSG en particulier représente 1,7 %, je crois. C'est une ponction sur le pouvoir d'achat. Nous avons des retraités autour de la table, peut-être sont-ils concernés. Il nous paraissait important de souligner ce point et de vous proposer de réagir sur cette question.

Je ne sais pas à qui sera transmis le vœu, probablement au ministre.

Mme la MAIRE. - Au ministre et aux organismes paritaires.

M. VICERIAT. - Je pense que nous sommes tout à fait dans notre rôle.

Par ailleurs, nous souhaitons également réagir sur la désertification médicale.

12 - Voeu contre la désertification médicale

M. VICERIAT. - Jusqu'à présent, cela touchait surtout les campagnes, maintenant, cela touche les villes. Il n'y a plus de médecins. Cela concerne la région Île-de-France, plusieurs communes autour de nous. Nous avons entendu des plaintes de la part d'un certain nombre de Chevillaises et de Chevillais qui nous ont dit : comment fait-on aujourd'hui pour se soigner puisque les médecins qui partent à la retraite ne sont pas renouvelés ?

C'est un vrai problème partout.

Le Gouvernement a pris la décision de ne pas augmenter le numerus clausus, donc nous allons rester dans cette situation. Cela risque d'être encore plus délicat pour les années à venir.

Je voudrais élargir le débat car cela rejoint la question du logement. J'ai été scandalisé par l'article du Canard Enchaîné paru le 22 novembre qui porte sur le logement du Directeur général des services auquel on a loué...

Mme la MAIRE. - De quelle instance parlez-vous Monsieur Viceriat ?

M. VICERIAT. - De la Métropole du Grand Paris.

On a loué à Thomas Degos un logement de fonction de 120 m² au bord du Champs-de-Mars pour loyer de 6 400 € charges comprises. Quand je fais le total, cela fait 76 800 € sur une année. Cela me paraît extrêmement choquant au moment où tant de gens ont du mal à se loger.

Le Président de la Métropole a répondu quand il a été interrogé là-dessus qu'il fallait compenser les moyens dont disposait le Préfet lorsqu'il était en poste dans le Morbihan. Je suppose qu'il avait un château ! D'après l'intéressé, il semble que tout soit en règle. Ce qui m'a choqué, c'est que l'on met en cause les maires de la Métropole du Grand Paris et toi en particulier puisque celui-ci déclare que les 120 maires qui siègent au Conseil de la Métropole étaient d'accord avec cette disposition.

Je ne sais pas ce que vous en pensez mais je trouve cela totalement scandaleux. Je pense que l'on ne peut plus accepter une chose pareille.

Mme la MAIRE. - Je commence par cette dernière question puis nous reviendrons aux voeux.

Je voudrais que les choses soient extrêmement claires, je suis scandalisée par le contenu de l'information que tu apportes que nous avons appris non pas par le biais du Canard Enchaîné mais par Patrick Ollier qui a pris le soin de faire parvenir, quelques jours avant l'article, un mail à l'attention des Conseillers métropolitains les informant qu'il allait probablement sortir une information dans le Canard Enchaîné selon laquelle un appartement de fonction avait été mis à la disposition du Directeur général de la Métropole du Grand Paris. Je l'ai appris ce jour-là, mais j'ai été profondément choquée d'autres choses : à l'occasion de cet envoi, dans le corps de texte du mail, Patrick Ollier mentionne le fait que cette décision avait fait l'objet d'un vote à l'unanimité en séance du Grand Paris.

Je vous indique, parce que je vous dois la transparence, qu'aucune délibération de cette nature n'a été soumise au vote de la Métropole du Grand Paris. Il y a donc scandale.

Nous avons eu un débat en début de séance sur la façon dont on a envie de faire de la politique. Je fais partie de ces gens qui n'ont pas envie de rajouter de l'huile sur le feu sur des situations certes détestables, des pratiques condamnables mais qui détournent du vrai fond des problèmes.

J'avais fait le choix de ne pas en parler publiquement et de ne pas réagir, considérant que l'escalade au scandale et à la polémique, les Français n'en peuvent plus, ils en ont assez.

J'ai beaucoup focalisé mon énergie dans la dernière période en tant que Conseillère métropolitaine. Vous avez vu par ailleurs que l'on m'a confié d'autres fonctions au sein de cette instance pour

défendre les intérêts de ma ville et les valeurs auxquelles je crois. Cela a permis d'obtenir un début de grand succès qui va bientôt se concrétiser par l'adoption d'une charte dans le domaine de l'aménagement du territoire puisque j'ai réussi à obtenir l'engagement, au nom du groupe auquel j'appartiens, qu'aucune opération d'aménagement ne pourrait être soumise au vote de l'assemblée métropolitaine sur le territoire d'une commune concernée sans l'accord explicite du Maire de la commune, considérant que sans cet engagement, la Métropole du Grand Paris était plénipotentiaire pour créer des actes partout sur son périmètre en invoquant les critères d'intérêt métropolitain de la compétence aménagement que nous venons de voter par ailleurs.

Je préfère consacrer mon temps et mon énergie à cela, parce que c'est directement utile aux gens et aux Chevillais. S'il devait y avoir un Président de la Métropole du Grand Paris qui décide qu'il faudrait, par exemple, je dis n'importe quoi, raser les quartiers pavillonnaires pour y construire des grands buildings, nous serions en capacité de nous battre contre cette idée grâce à cette charte qui, pour l'instant, est adoptée dans son principe puisque tous les autres Présidents de groupe du Conseil de la Métropole ont soutenu ma démarche et, ensuite, fera l'objet de la rédaction d'un document qui sera signé des Présidents de groupe de manière que ce soit gravé dans le marbre pour la suite. Je préfère concentrer mon énergie à cela.

Je rejoins totalement cette appréciation qui, franchement, pourrait être de nature à décourager.

Mon indignation et ma colère passées, j'ai décidé de me focaliser sur le plus important à mes yeux.

M. VICERIAT. - Je ne vais pas te mettre en difficulté, mais cela va te toucher car, là, nous sommes sur des choses concrètes. Cela a "coûté la peau" à des ministres, Hervé Gaymard pour en citer un. Je pense que nous ne pouvons pas laisser les choses en l'état, il n'est pas acceptable d'afficher un déficit de 134 M€ et de payer 70 000 € un logement au Directeur général des services. Ce n'est pas possible.

Mme la MAIRE. - Je suis d'accord avec toi. C'est une bonne chose que le Canard Enchaîné ait eu l'information. Nous n'y aurions jamais eu accès sans le Canard Enchaîné. Le Président Ollier nous envoie cette information parce qu'il a peur de l'article du Canard Enchaîné. Sans cela nous n'aurions jamais eu l'information. C'est quand même étonnant.

Mme PONOTCHEVNY. - Je serai plus terre à terre avec la désertification médicale. Le gros problème à Chevilly-Larue se trouve en centre-ville : deux médecins vont rejoindre le centre Pasteur. Les personnes âgées s'inquiètent parce qu'elles se disent qu'elles ne pourront pas se rendre au centre Pasteur et, au centre-ville, il n'y a plus rien. La pharmacienne m'a interpellée là-dessus car elle a les remontées de ses clients. On se demande si l'on ne pourrait pas proposer un local assez grand pour accueillir deux, voire trois ou quatre médecins dans le centre-ville. Je pense notamment à celui de la Société Générale. Serait-il possible de leur proposer un local à loyer minimal pendant par exemple deux ans, le temps que les médecins s'installent ? On pourrait ainsi avoir deux médecins, un secrétariat et une salle d'attente en centre-ville.

Mme la MAIRE. - La difficulté ne se situe pas dans les locaux disponibles. À la limite, des médecins généralistes peuvent exercer dans des appartements, ce n'est pas un problème en soi. Si le problème était de cette nature, nous serions en possibilité de travailler à des solutions. Nous avons pas mal de locaux disséminés dans le cœur de ville, la question peut se poser assez facilement. Le problème réside dans la difficulté à faire venir des médecins et en particulier des médecins jeunes. Je vous rappelle que c'est une profession libérale. Nous ne sommes pas en capacité d'imposer à qui que ce soit cette localisation. C'est bien d'ailleurs l'objet du vœu. Je rejoins tout à fait cette préoccupation.

Nous avons eu une action communale avec Jean-Paul Homasson notamment, portée par Christian Hervy avant moi, qui visait à essayer de créer des structures, des lieux en fait où pouvait être

mutualisé un certain nombre de dépenses de fonctionnement, comme les frais de secrétariat, les frais de locaux, avec la mise en place d'une maison médicale. Dans un premier temps, nous l'avions envisagée dans le Clos St Michel, puis finalement la vie a fait qu'elle est rue Pasteur. Cela va dans le sens d'éviter de basculer en statistiques vers la désertification médicale. À ce jour, nous ne sommes pas une zone de désert médicale, nous sommes en vigilance, à Chevilly-Larue, j'entends.

De la même façon, nous pouvons nous réjouir, Jean-Paul m'en parlait il y a quelques semaines, du fait qu'un certain nombre de praticiens généralistes sont arrivés au SMSH, au service médical social des Halles, dans la dernière période. Cela vient renforcer l'offre. On peut dire qu'à l'échelle de la commune, on a un certain nombre de médecins, de praticiens généralistes, mais l'enjeu majeur est la proximité pour les personnes qui ont du mal à se déplacer notamment pour se rendre chez le médecin. Je rejoins totalement cette préoccupation.

M. HOMASSON. - Un petit point. Tu as dit que les médecins pouvaient occuper des appartements, c'est de plus en plus difficile. Cela pose des problèmes d'accessibilité et les normes sont de plus en plus contraignantes. Les médecins ont du mal à occuper les appartements.

S'agissant de l'article 2, lorsque je suis arrivé en 1975, je crois qu'il y avait 10 médecins généralistes à Chevilly-Larue. Ils ne sont plus que 5 actuellement.

Sur l'article 3, je voudrais apporter quelques précisions sur le numerus clausus. Ce numerus clausus a été créé pour des raisons purement économiques. On s'était dit qu'avec moins de médecins, il y aurait moins de prescriptions. C'est totalement aberrant. La population a augmenté, les médecins devaient faire face à cette augmentation de population, au vieillissement de la population et aux prix de médicaments de plus en plus élevés. Je pense à ceux pour le Sida et le cancer en particulier.

Ce numerus clausus permet aussi l'accueil de médecins étrangers en grand nombre. Je n'ai rien contre ce fait mais cela arrange bien les directeurs d'hôpitaux parce que ces médecins sont sous-payés. Pour avoir un salaire décent, ils sont obligés de faire des gardes supplémentaires et, parfois au-delà des normes de sécurité tout à fait raisonnables.

Autre point sur ce numerus clausus qui favorise la féminisation médicale. En ce sens, je n'ai rien contre bien au contraire. Il faut avouer que les filles travaillent plus, travaillent mieux, elles occupent tous les premiers postes et, maintenant, les facultés de médecine sont occupées à 70/75 % par des femmes. Cela dit, à terme, beaucoup d'entre elles n'exercent pas, exercent à temps partiel, souhaitent avoir des possibilités que j'appellerai tranquilles et veulent avoir une vie de famille. Pour toutes ces raisons, il y a des difficultés de recrutement.

C'était simplement un complément d'information que je voulais apporter.

Mme la MAIRE. - Ce qui prouve bien que la question du numerus clausus est totalement obsolète. Il faut que l'on arrive à en sortir. La question se pose en des termes différents, désormais.

M. VICERIAT. - Quand nous avons échangé avec Liliane sur cette question, j'étais à la gare de Montpellier. Dans la gare, il y avait une affichette d'une commune du secteur qui cherchait un médecin. Elle était prête à lui faire un pont d'or, c'est-à-dire un appartement de fonction à 70 000 € !

Rires...

Mme la MAIRE. - Nous ne prendrons pas cet engagement !

M. VICERIAT. - Une caisse de champagne... Tout cela pour dire que cela m'a impressionné de voir que l'on en est arrivé là.

Mme la MAIRE. - C'est très inquiétant absolument, comme le processus de déremboursement des médicaments l'est tout autant.

Y a-t-il d'autres interventions sur ces deux vœux ?

M. PIERRE. - Je voulais témoigner qu'en tant que retraité, j'ai perdu quelques points dans mon pouvoir d'achat et je vais continuer à en perdre avec la CSG. Je suis tout à fait d'accord avec les deux vœux.

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix le vœu sur la CSG et les attaques contre le pouvoir d'achat des retraités.

☛ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE, MOINS 1 ABSTENTION (M. LADJICI)**

Mme la MAIRE. - Qui est pour l'adoption du vœu en faveur de la médecine de proximité et contre la désertification médicale ?

☛ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE
--

Mme la MAIRE. - Sauf à considérer que nous serions peut-être solidaires avec les personnes extérieures venues nous présenter les différents rapports des syndicats extérieurs, auquel cas vous accepteriez de passer avant les autres, à l'ordre du jour, la présentation du rapport d'activité du SIGEIF, ce qui permettrait à Jean qui a d'autres choses...

Rires...

Tout le monde est-il d'accord pour faire passer Jean maintenant car il serait un peu cruel de le garder plus longtemps ?

(Approbation.)

1.13 - Présentation du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)

M. GARRIC. - *Le rôle du SIGEIF est de garantir la bonne exécution des contrats de concession afin d'améliorer la qualité d'acheminement du gaz vers les usagers.*

Par son contrôle et le dialogue permanent qu'il entretient avec le concessionnaire, il garantit aux communes adhérentes et à l'ensemble des usagers la qualité durable du service public. Dans ce cadre, le SIGEIF conduit trois types d'actions :

- le contrôle du développement et de la maintenance des ouvrages ainsi que la qualité de l'énergie distribuée,

- le contrôle de la valeur physique et comptable des patrimoines concédés,

- le suivi du degré de satisfaction des usagers.

Malgré une baisse sensible de 0,6 %, le territoire de la concession compte 1 194 000 usagers du gaz.

L'année écoulée a confirmé le caractère difficilement prévisible des mutations en cours dans le secteur de l'énergie. Cela démontre l'insuffisance des mesures prises dans la mise en œuvre des énergies renouvelables. En 2016, seulement une progression de 5 % des capacités installées, ce qui est très loin des ambitions de réduire l'effet de serre.

Dans le contexte de diminution des ressources, le SIGEIF aide les communes à optimiser leurs factures d'énergie en mettant à leur disposition des outils adaptés à la connaissance de leur patrimoine, à la maîtrise de la consommation, à l'efficacité énergétique et à la production d'énergies renouvelables.

De nombreuses villes sont à l'initiative et prêtes à s'engager dans des projets permettant de

localiser leurs énergies renouvelables, mais bien souvent l'aspect financier freine les projets.

Notre ville est loin d'être en retard dans ce domaine. En effet, depuis 1980, de nombreux logements profitent de la géothermie. Ils sont actuellement environ 45 000 dans nos 3 villes. Il est d'ailleurs le réseau de chaleur le plus important d'Europe. Bien sûr, il reste encore des efforts à faire notamment dans l'isolation thermique des bâtiments.

Un réseau de plus en plus sécurisé par le remplacement progressif des canalisations en acier et en fonte par le polyéthylène plus résistant. Il représente actuellement 56 % du territoire.

L'intégration rapide des conduites montantes dans le domaine public doit se poursuivre, 51 % appartiennent encore aux propriétaires privés et créer des difficultés pour les contrôles de sécurité sur ces canalisations.

Afin d'aider les élus à appréhender les enjeux du monde de l'énergie, le SIGEIF propose des supports d'information et organise des réunions thématiques.

Le groupement de commandes de gaz naturel et d'efficacité énergétique représente désormais 565 acheteurs et près de 11 000 sites.

Il permet aux collectivités des économies variant entre 23 et 32 % par rapport aux tarifs réglementés, ce qui n'est pas négligeable.

Pour lutter contre l'effet de serre, il est également important de développer le GNV et le BIO-GNV en Île-de-France. En 2016, le SIGEIF a inauguré la plus importante station publique de ravitaillement en gaz naturel. Le syndicat poursuivra son effort pour la mobilité propre en prévoyant 10 stations GNV et BNV-BIO d'ici 2020.

Un carburant écologique et économique : il réduit les émissions d'effet de serre de 90 % et il s'adapte à toutes les flottes de véhicules.

Dans le cadre de la coopération décentralisée en 2016, le SIGEIF, avec une enveloppe de 12 000 €, a soutenu 3 projets d'aide humanitaire en Arménie et à Madagascar.

Sur notre ville, peu de choses, le nombre d'usagers est de 3 810 moins 75 par rapport à 2015. Les canalisations en métal diminuent au profit du polyéthylène."

Je vous remercie de votre attention.

Je suis prêt à répondre à des questions s'il y en a.

Mme la MAIRE. - Merci Jean. Y a-t-il des questions sur le fonctionnement du SIGEIF et surtout sur les projets qui y sont menés ?...

Faut-il voter ou prendre acte, je ne m'en souviens plus ? Il y a un débat dans les instances décisionnelles. Certains portent l'idée qu'il faut voter que l'on prend acte. C'est pour cela que je me retourne vers la juriste en chef.

Il est pris acte.

Mme la MAIRE. - Nous avons ensuite plusieurs délibérations qui ont trait à la vie des associations ou des structures paramunicipales avant que nous ne soyons amenés à voter le budget et les subventions qui nécessitent de prendre des décisions, on va dire, pour leur fonctionnement. Il s'agit des délibérations 1.1 à 1.5.

1.1 - Attribution d'un 1^{er} acompte de subvention au théâtre André Malraux - année 2018

1.2 - Attribution d'acomptes de subvention à l'association ACSF - année 2018

1.3 - Attribution d'acomptes de subvention aux associations communales conventionnées - année 2018

1.4 - Attribution d'acomptes de subvention au centre communal d'action sociale (CCAS) - année 2018

1.5 - Attribution d'acomptes de subvention à la Caisse des écoles (CDE) - année 2018

M. LO FARO. - Bonsoir, comme vient de le dire Mme la Maire, je vous propose, si vous êtes d'accord compte tenu du fait qu'il s'agit d'acomptes versés aux associations, des acomptes de trésorerie qui leur permettent de fonctionner, en précisant comme il est écrit dans les délibérations que le vote sur les subventions aux associations interviendra au mois d'avril 2018. Le cadre est le même, la philosophie est la même.

Je vous propose si vous êtes d'accord, si c'est possible, de voter ces 5 délibérations d'un coup.

Mme la MAIRE. - Certains ne pouvant pas prendre part aux votes, nous ne pouvons procéder de la sorte. Cite-nous les montants et je les mettrai aux voix séparément.

M. LO FARO. - Acompte de subvention au Théâtre André Malraux : 235 000 €,

Acompte de subvention à l'association ACSF : 97 440 €,

Acompte de subvention aux associations communales conventionnées :

Maison du conte : 220 000 €, Maison pour tous : 298 435 €, Comité des œuvres sociales : 161 678 €, Elan de Chevilly-Larue : 379 200 €, pôle d'économie solidaire : 40 000 €, Mission locale du Val-de-Marne : 61 877 €, AEF 94 : 51 200 €, Ferme du Saut du Loup : 103 236 €, Sol'Epi : 60 000 €, Jazz à Chevilly-Larue : 9 000 €.

Acompte de subvention au CCAS : 251 570 €.

Mme la MAIRE. - Les montants que vient d'évoquer Dominique Lo Faro sont bien des tantièmes.

Mme PONOTCHEVNY. - Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est la mission du Val-de-Marne ?

Mme la MAIRE. - C'est la mission locale. C'est une association intercommunale qui s'occupe de l'insertion et de l'emploi des jeunes âgés de 12 à 25 ans. Elle est présidée par Marie Chavanon.

Je mets aux voix la délibération 1.1. Élisabeth Lazon ne prendra pas part au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 1 NPPV**

Mme la MAIRE. - Nous passons à l'approbation de la délibération 1.2. Patrick Blas ne prend pas part au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 1 NPPV**

Mme la MAIRE. - Nous passons à l'approbation de la délibération 1.3.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Nous passons à l'approbation de la délibération 1.4. Je ne prends pas part au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 1 NPPV**

M. LADJICI. - Habituellement, tout le monde vote. La dernière fois, nous avons dit qu'il s'agissait d'une association municipale rattachée à la municipalité.

Mme la MAIRE. - Ce n'est pas faux, je vous l'accorde.

Mme LAZON. - Si je puis me permettre, Mme la Directrice des services derrière moi, l'autre jour, n'était pas sûre d'elle. Depuis, elle a vérifié. Tout à l'heure, je lui ai demandé la réponse. C'est pour cela que nous étions organisés !

M. LADJICI. - Pour le théâtre, je suis d'accord, là, c'est pour le CCAS.

Mme la MAIRE. - Je rejoins cette interrogation. Nous nous étions déjà posé la question l'année dernière. La réponse de l'administration avait été que le Président pouvait participer dans la mesure où c'était une émanation exclusivement communale et donc que c'était comme de voter le budget. Étant donné que, là, aucune mention ne me précise le sujet, je préférerais par prudence poser la question. Puisque la réponse invite aussi à la prudence, au final, cela ne coûte rien, si je ne prends pas part au vote.

Nous passons au vote de la délibération 1.15.

➤ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 1 NPPV

Mme la MAIRE. - Nous appliquons la même logique que le point précédent : je ne prends pas part au vote. Je retiens néanmoins l'intervention légitime et pertinente de Yacine Ladjici sur ce sujet.

1.6 - Demande d'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

M. DELUCHAT. - Étant donné que le vote du budget primitif n'aura lieu que, dans le courant du premier trimestre 2018, il est proposé, comme la loi nous le permet, d'engager certains crédits de fonctionnement et d'investissement de la ville pour ne pas prendre de retard.

Aujourd'hui, 25 % du montant peuvent être engagés pour 2018. Cela se monte à 1 062 600 €.

Mme la MAIRE. - Cela appelle-t-il des questions, des commentaires de votre part ?

M. VICERIAT. - Qu'entendez-vous par véhicules ?

M. DELUCHAT. - Nous renouvelons la flotte. Si nous prenons trop de temps pour le faire, nous passons les échéances. Des échéances arrivent à terme en février ou mars.

Mme la MAIRE. - Je mets aux voix.

➤ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

1.7 - Demande d'admission de titres en créances éteintes

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Beaucoup de petites factures s'accumulent. Compte tenu du fait qu'il s'agit d'une facture mensuelle, elle est à moins de 15 €. Il faudrait établir des factures trimestrielles voire semestrielles pour avoir un volume conséquent. Ceci dit, derrière ces sommes, vous avez des êtres humains. Il faut en tenir compte.

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme la MAIRE. - J'ai une explication sur la délibération concernant le CCAS et celle relative à la caisse des écoles : il y a un durcissement des conditions de vote sur ce genre d'organisme dans le cadre de la lutte contre les conflits d'intérêts. Il n'est pas explicitement mentionné le fait qu'un

Président de caisse des écoles et du CCAS n'a pas le droit de voter la subvention mais l'esprit de la loi évoluant, on nous invite à être prudents sur ces questions, là où auparavant il n'y avait pas de débat. C'est la raison pour laquelle un petit trouble s'était installé.

Nous passons à la délibération suivante.

1.8 - Approbation du renouvellement de la ligne de trésorerie

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Cette ligne de trésorerie est valable un an au maximum. Le montant s'élève à 3 M€. Nous avons lancé un appel d'offres. Nous avons retenu la Banque Postale. C'était la meilleure offre. Elle nous permet de vous proposer d'autoriser Mme la Maire à signer cette possibilité d'emprunt.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je le mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.9 - Décision modificative n° 1 au budget prévisionnel de la ville 2017

M. DELUCHAT. - Nous arrivons à la fin de l'exercice et prenons la première DM. Cela veut dire que nous avons un budget vraiment bien calé.

Présentation...

Mme la MAIRE. - Cela appelle-t-il des questions au sein de notre assemblée ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 1 ABSTENTION (M. LADJICI)**

1.10 - Institution du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Mme la MAIRE. - Ce RIFSEEP a été mis en place dans la dernière période pour remplacer le système indemnitaire sur lequel reposait jusqu'à présent le statut. Il y avait une certaine latitude dans sa mise en œuvre puisque nous aurions eu la possibilité de créer les conditions de supprimer à partir de ce RIFSEEP le régime indemnitaire de certains ou de tous les agents ou de le réduire.

Nous sommes entrés dans le sujet avec le souci de préserver le pouvoir d'achat de nos agents communaux et donc de leur garantir la mise en place d'une grille, puisque ce système un peu complexe vise à classer les types de postes par catégorie, ainsi, le système indemnitaire est le même par catégorie de poste.

Nous avons veillé à ce qu'aucun agent ne trouve sa situation dégradée dans cette nouvelle classification. Ce travail a été fait en partenariat avec les syndicats. Il a donné lieu non pas à un vote à l'unanimité au sein du Comité Technique Paritaire parce qu'en réalité les syndicats ont souhaité voter contre cette délibération soumise au CTP non pas dans l'esprit de remettre en cause la façon dont il était mis en œuvre à Chevilly-Larue, mais dans celui de remettre en cause la loi elle-même qui avait institué ce nouveau régime indemnitaire, considérant, je les soutiens en ce sens, qu'il s'agit là d'une remise en cause du statut de fonctionnaire.

Cela instaure la possibilité d'avoir un régime indemnitaire au mérite et un système punitif lorsque l'on a envie notamment d'utiliser le biais indemnitaire pour sanctionner un éventuel absentéisme ou certains comportements. C'est une brèche ouverte dans le statut de la Fonction publique.

Sur le fond, je ne cautionne pas ce nouveau régime indemnitaire, de même que les syndicats ont souhaité s'exprimer contre ce CTP. En revanche, ils ont souhaité manifester leur contentement sur la façon dont le sujet avait été travaillé à Chevilly-Larue. Nous sommes dans l'obligation de voter un dispositif dans notre instance, même si nous sommes en désaccord avec ce nouveau dispositif.

Celui-ci appelle-t-il des questions de votre part ?

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - On ne saura pas ce que chacun pense du RIFSEEP mais ce n'est pas grave. La majorité s'est déjà exprimée à différentes reprises.

1.11 - Fixation des tarifs municipaux 2018

M. DELUCHAT. - Comme tous les ans au mois de décembre, nous votons les tarifs municipaux qui suivent l'année civile. Cela concerne la jeunesse, les relations publiques, l'action sociale, les sports, la communication, l'état civil et diverses activités comme les droits de voirie ou encore...

Dans le rapport, il est écrit "*ou encore la taxe de séjour*". Elle n'est pas là-dedans, nous l'avons votée au mois de septembre car il s'agit d'une délibération spécifique. Elle n'est pas dans les tarifs ici.

Nous proposons, cela a été débattu en commission, d'augmenter les tarifs de 1 %, c'est le niveau d'inflation prévisible en 2018, afin de ne pas dégrader le taux de couverture que nous avons comme philosophie dans cette ville, notamment sur l'ensemble des tarifs. C'est pour cela que vous avez des tarifs en euros et d'autres en pourcentages, les pourcentages sont évidemment les mêmes que les précédents.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.12 - Approbation du rapport 2017 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres

Mme la MAIRE. - Il existe deux CLECTs, une entre la Métropole du Grand Paris et les communes et l'autre entre l'EPT et les communes.

M. DELUCHAT. - Ce rapport est égal à 0. Il n'y a rien eu en deux ans. Aucune compétence n'a été déclarée d'intérêt métropolitain, hors les compétences dans les grands secteurs. Il n'y a pas de qualification d'intérêt métropolitain. Ce sera pour l'année 2018. Je crois que vous avez commencé à en parler au sein de la Métropole.

La commissaire était là pour dire : "cela vous coûtera 0 € à chacune de vos villes.

L'allocation de compensation sera reversée à l'identique de celle que vous aviez en 2015 tout en sachant que nous avons eu un peu plus.

Mme la MAIRE. - Une précision : lors de la séance de vendredi dernier de mémoire, les 3 groupes de délibérations ont été soumis au vote de la Métropole du Grand Paris.

J'ai demandé qu'à chaque délibération un peu stratégique ou importante, l'ensemble des membres du Conseil municipal en ait copie, de sorte que vous allez recevoir prochainement le texte des

délibérations qui ont été soumises au Conseil de la Métropole de vendredi dernier sur trois sujets. La Métropole devait caractériser l'intérêt métropolitain de deux compétences extrêmement stratégiques : l'aménagement et le développement économique. Par ailleurs, il a été fait le choix de se prononcer sur le champ d'intervention de la Métropole du Grand Paris sur une compétence que la loi lui dévolue quasi exclusivement désormais qui est l'environnement sur lequel il a un vrai problème de fond.

Pour l'aménagement et le développement économique, un certain nombre de critères ont été définis à partir desquels l'assemblée métropolitaine pourra décider à l'avenir de créer soit des opérations d'aménagement soit des opérations d'intérêt économique n'importe où sur le périmètre métropolitain à des conditions de vote de l'assemblée qui varient en fonction du critère actionné. Pour les critères les plus génériques d'entre eux, c'est à la majorité des 3/5^{ème}, c'est-à-dire une majorité qualifiée assez exigeante.

Pourquoi 3/5^{ème} ? Cela s'atteint facilement.

Voilà pour ce qui est du développement économique et de l'aménagement.

C'est pour ces deux compétences que j'ai essayé d'obtenir la charte de bonne conduite par laquelle la Métropole du Grand Paris ne pourrait pas venir en puissance dominatrice imposer son bon vouloir à des communes qui ne le souhaiteraient pas.

Il y a des enjeux.

Par exemple, le métro va venir sur le territoire de la commune. Certains dans des instituts d'urbanisme considèrent qu'il n'est plus pertinent désormais d'avoir des zones pavillonnaires à proximité des métros. Ce n'est pas pour rien que je citais cet exemple tout à l'heure. Il y a quand même un enjeu à maîtriser le devenir, la maîtrise de l'aménagement est le cœur de la démocratie communale, à être en capacité d'avoir un réel levier d'actions si la Métropole devait décider d'une politique structurelle qui décide que les quartiers pavillonnaires n'ont plus leur place dans la banlieue parisienne.

Ce que je suis en train d'évoquer n'est pas une vue de l'esprit. Certains architectes urbanistes portent un tel propos.

Il était absolument impératif de maintenir cela. C'est à travers les élections municipales que la démocratie s'exprime, il est normal que le Maire et, par sa voie, le Conseil municipal et les populations locales, puisse s'assurer que les volontés des populations sont respectées par des instances supérieures.

Sur l'environnement la question se pose en des termes un peu différents puisque la loi est extrêmement mal rédigée du fait de la précipitation dans laquelle elle a été conçue notamment. Pour cette compétence en particulier, elle prévoit que la Métropole du Grand Paris se substitue de plein droit et en totalité aux communes et aux anciennes intercommunalités dans l'exercice des compétences environnementales.

Je ne vous raconte pas le "bazar" que cela impliquerait si l'on mettait cela en œuvre, si du jour au lendemain, à partir du 1^{er} janvier 2018, nous n'avions plus le droit de faire quoi que ce soit en matière environnementale. Autant vous dire que l'Agenda 21 que nous allons voter tout à l'heure...

Cela va très loin. Je vous ai passé des épisodes mais il y a eu un bras de fer phénoménal avec l'exécutif de la Métropole du Grand Paris et son Président sur les délibérations d'aménagement notamment. La question de voir si le pacte que je proposais serait accepté n'était pas un petit enjeu. En fait, il y avait une question de pouvoir très forte derrière sur laquelle le Président n'était pas prêt à lâcher, sur laquelle le Président de groupe des Républicains n'était pas prêt à lâcher et c'est parce que nous avons réussi à fédérer les maires sur cet enjeu, de toute sensibilité politique, que les

Présidents de groupe ont été un peu dans la contrainte de s'exprimer sur cette question. Ce fut compliqué.

Sur l'environnement, même chose, dans un premier temps, nous avons reçu une délibération extrêmement restrictive qui prévoyait que la totalité de cette compétence remonte des communes et des intercommunalités à la Métropole du Grand Paris. Non pas que la Métropole du Grand Paris ait des velléités de tout reprendre dans la mise en œuvre du moindre détail de ce que nous pouvons faire... Cela allait jusqu'au volet environnemental de la construction d'un bâtiment communal. Lorsqu'on avait un bâtiment HQE, la question était : quelle part prendrait la MGP ? Vous imaginez le travail de la CLECT, je leur souhaite bien du plaisir.

Nous avons réussi à assouplir considérablement cette délibération partant d'un principe du respect de la solidarité. La Métropole, pour le coup, s'il y a un sujet sur lequel elle peut avoir une pertinence, c'est bien la question environnementale, mais en aucun cas, cela ne saurait se substituer aux efforts que les uns et les autres ont faits, sachant que le principe même du développement durable est que tout le monde doit faire converger des efforts pour progressivement réussir à produire un effet volume sur les baisses d'émissions de gaz à effet de serre et les particules fines et l'ensemble des enjeux environnementaux.

Cette rédaction est un non-sens, un contresens historique total.

Nous avons réussi à obtenir un assouplissement qui prévoit que la Métropole, tantôt accompagne tantôt soutient, tantôt aide, dans tous les cas, elle appuie et non plus seul maître d'ouvrage.

Quel était l'enjeu au-delà de la volonté pour la Métropole d'avoir en ce moment des muscles forts à montrer au Président Macron qui est en train de réfléchir à la réforme institutionnelle de la Métropole ? L'enjeu était financier.

Nous avons bien conscience, c'est pour cela que j'en parle au moment du rapport de la CLECT, que plus l'enveloppe de sujets dont on parle est conséquente dans les budgets des communes et des intercommunalités et plus ce qui, ensuite, composerait un budget agrégé à l'échelle de la Métropole comprendrait un volume important.

Nous nous sommes réunis pour porter l'idée qu'en termes d'environnement, il était plutôt intelligent de considérer que l'on y gagnait tous à faire chacun les actions que nous menons. Un seul n'était pas d'accord autour de la table : le Directeur général des services qui bénéficie d'un logement de service. Il a alerté en off, je l'ai entendu, j'étais à côté de lui, le Président de groupe des républicains pour l'alerter sur le fait que si on avait une rédaction trop souple de cette délibération, les attributions de compensation qui reviennent de la Métropole aux communes ne pourraient pas être défalquées de montants importants. De ce fait, cela ne dégagerait aucune plus-value pour la Métropole du Grand Paris. Ce n'est pas seulement une question de compétences, il y a bien derrière la question de : quels volumes budgétaires la Métropole dispose-t-elle pour mettre en œuvre sa propre politique ? Ce n'est pas dans une logique exclusivement d'effet levier.

Je souhaitais vous alerter sur cette question. On voit bien que l'on brasse en ce moment des enjeux très lourds qui nécessitent d'y consacrer beaucoup de temps mais ce n'est pas du temps perdu parce que tout ce que l'on gagne maintenant, ce sont des batailles que nous aurons moins à mener plus tard. Cette vigilance de tous les instants est absolument indispensable pour ne pas rater une marche qui ensuite serait lourde de conséquences pour nous.

M. VICERIAT. - Sur la politique locale de l'habitat, par exemple, quelle est la compétence de la Métropole aujourd'hui ?

Mme la MAIRE. - La loi prévoit que la Métropole est compétente pour élaborer un schéma métropolitain de l'habitat et recevoir délégation de l'État des attributions, des aides à la pierre, sachant que celles-ci ont été réduites à néant par le Gouvernement. Cela va aller vite, mais elle est

en droit de mettre en place de nouvelles aides à la pierre. Pour ce faire, il lui faut un budget. Les EPT ont l'obligation de voter des projets. Il y a les PMHH et les schémas territoriaux de l'habitat... bref la même chose mais à l'échelle territoriale. Toutefois, ils n'ont de valeur restrictive que ce qu'ils parviennent à être votés à la majorité qualifiée en séance de chacune de ces assemblées, majorité des 3/5^{ème} avec toutefois la territorialisation des logements par l'État qui continue de s'appliquer.

Ces documents sont travaillés en lien avec les services de l'État. Des éléments contraignants sont par ailleurs apportés.

Dans ce débat, il y a un élément de difficulté supplémentaire : la loi risque de bouger selon les annonces du Président Macron dans le sens où alors que, jusqu'à présent, le seuil des 25 % fixés par la loi SRU s'applique à l'échelle de chaque commune, désormais, elle s'appliquerait à l'échelle de chaque EPT. Cela signifie qu'il n'y aurait plus la nécessité d'équilibrer à l'échelle de chacune des communes le nombre de logements sociaux par commune mais bien de se contenter si, à l'échelle de X communes, on est à plus de 25 %, de ce seuil, ce qui est un problème majeur me semble-t-il en matière de politique du logement.

Avez-vous d'autres questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

➡ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.14 - Présentation du rapport d'activité 2016 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

M. BLAS. - Le SIFUREP gère les Pompes Funèbres pour plus d'une centaine de communes dans notre région.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, un contrat de délégation a été passé avec la société OGF, une filiale des pompes funèbres générales et, ce, jusqu'en 2019.

Nous avons la gestion de deux chambres funéraires, Nanterre et Montreuil, ainsi que cinq crématoriums : Le Mont Valérien-Nanterre, Val-de-Bièvre, Arcueil, Champigny-sur-Marne et Montfermeil.

Ce syndicat, créé en 1905, est constitué à ce jour de 101 communes qui adhèrent et regroupent plus de 4 millions d'habitants.

Depuis que je siége à ce syndicat, c'est-à-dire depuis 2014, il y a sans arrêt des communes adhérentes.

En 2016, nous avons pu constater, malheureusement, 587 000 décès, soit 7 000 de moins qu'en 2015.

Rien qu'en Île-de-France, il y a eu 79 360 décès, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à 2015.

À quoi est-ce dû ? On peut supposer que la pollution n'est pas étrangère à tout cela, mais ce n'est pas la seule raison.

Sachez que le SIFUREP a adhéré dernièrement au forum Métropolitain du Grand Paris, comme tous les grands syndicats qui se rattachent à la Métropole, à la demande de la préfecture de police. Cette dernière a associé le SIFUREP lors de la dernière mise à jour du Plan ORSEC, ceci compte tenu des risques d'épidémie et des attentats terroristes.

234 personnes dépourvues de ressources suffisantes ou encore malheureusement des enfants de moins d'un an ont été pris en charge par le SIFUREP pour organiser leurs obsèques.

Pour le reste, vous pourrez en prendre connaissance parmi la documentation qui vous a été remise.

Mme la MAIRE. - Ce sont les Présidents de groupe qui en ont été destinataires. On a considéré qu'il ne fallait pas tuer la forêt amazonienne pour cela.

M. BLAS. - Si vous avez besoin d'éléments supplémentaires, n'hésitez pas, maintenant ou après.

Mme la MAIRE. - Les documents sont à disposition soit chez les présidents de groupe soit auprès de l'administration. Vous pouvez aussi avoir à poser des questions auxquelles Patrick se fera un plaisir de répondre.

Pas de questions ?...

(Aucune.)

Il est pris acte.

1.15 - Présentation du rapport d'activité 2016 au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)

M. PHALIPPOU. - Ce syndicat regroupe 113 adhérents, 106 communes, 4 EPCI, 2 conseils départementaux et travaille dans 3 domaines de compétence bien précis : l'électricité, le développement des énergies renouvelables, les réseaux et les services numériques.

La commune de Chevilly-Larue est adhérente aux trois compétences. Le budget est à l'équilibre : 219 M€ de recettes et 215 M€ de dépenses.

A été renouvelé le contrat Enedis auquel la commune ne participe pas parce qu'un contrat concerne juste Chevilly-Larue.

Je vous fais grâce des 110 pages du rapport mais je vais vous parler des points les plus importants, notamment de la mise en place d'une société publique locale pour la géothermie dont Chevilly-Larue a été l'un des instigateurs. Ils sont venus à Chevilly-Larue prendre des idées et le mode de fonctionnement, ce qui leur a permis de sortir cela de terre, pour un coût d'énergie pour les habitants très faible en termes de chauffage et d'eau chaude.

Mme la MAIRE. - Cela nous renvoie au débat de tout à l'heure sur l'actualité brûlante de la nécessité de gérer en régie ou en SPL un certain nombre de services urbains.

M. PHALIPPOU. - C'est l'objet de mon propos.

Mme la MAIRE. - Comme quoi, c'est fort opportun de le faire.

M. PHALIPPOU. - Exactement.

Quand on compare les endroits où des concessions sont données au privé, on se rend compte que la différence de coût, en étant sur le même territoire, est importante entre une société publique locale et un concessionnaire privé qui s'occupe de gérer l'eau chaude pour le même type de production ; des différences notables de l'ordre d'au moins 15 %.

Il y a aussi des investissements sous la forme d'une SEM : la SIPEnR est une Société d'Economie Mixte qui investit via le SIPPEREC dans les énergies renouvelables sur des parcs éoliens, des centrales hydrauliques à différents endroits, normalement ciblés essentiellement en Île-de-France, mais pour faire avancer cette SEM qui est en plein développement, on est obligé, pour des questions de rentabilité, d'aller chercher des investissements un peu plus au sud de la Loire car cela permet de faire rentrer de l'argent dans la SEM et d'asseoir un peu sa position.

Je vous demande de prendre acte du rapport du SIPPEREC.

Mme la MAIRE. - Je souhaite réagir sur la page 13 du rapport relative au renforcement des liens entre les grands syndicats que sont le SIPPEREC, le SEDIF, le SIGEIF, le SYCTOM, le SIAT.

Je suis censée, en tant que Conseillère métropolitaine, siéger à une instance de travail sur ces questions. Or, depuis le vote sur la mise en place de ce groupe de travail, celui-ci n'a jamais été réuni par la Métropole du Grand Paris. Pour autant, les grands syndicats en question se targuent de travailler main dans la main sur tout un tas de sujets.

Je vous alerte sur cette question. Je demande à tous les conseillers municipaux qui siègent dans les instances du SIGEIF ou du SIPPEREC, puisque, pour le SEDIF, la question ne va plus se poser et, pour le SYCTOM, elle ne se pose pas, de faire attention à ce qui est en train de se mettre en place.

Ce qui est en train de se mettre en place est un engrenage sur l'homogénéisation des modes de gestion des services urbains à une échelle gigantesque. Si, pour certains sujets, cela peut présenter des intérêts, pour d'autres, cela constituerait une dégradation du service rendu à Chevilly-Larue.

Je vais prendre l'exemple des déchets. Si nous devons considérer que le travail en commun de ces grands syndicats devait amener des amendements parlementaires ou gouvernementaux sur la fusion de l'ensemble de ces services dans une seule et même entité qui soit impérative pour l'exercice des compétences sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris, cela signifierait une redevance qui plus forte en matière de déchets et donc une tonne plus lourde pour les Chevillais.

Ce n'est qu'un exemple, celui que je maîtrise le mieux. Sur le SIPPEREC et le SIGEIF, je souhaite que vous y soyez attentifs pour que nous puissions mesurer ensemble les conséquences. Il est fort probable que ce soit ce genre de projet qui soit dans la tête des décideurs nationaux en ce moment. Les Présidents des différents syndicats y travaillent activement.

Cela appelle-t-il des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

Il est pris acte de l'examen du rapport.

1.16 - Prise en charge des frais de transport des lycéens suite à la fermeture du gymnase Lilian Thuram

Mme la MAIRE. - J'en profite pour vous apporter une information que j'ai déjà donnée publiquement, mais comme notre Conseil municipal ne s'était pas réuni depuis, je le fais aujourd'hui devant vous.

Nous avons un problème lourd au complexe sportif Lilian Thuram, un problème structurel, une poutre présente des signes de fragilisation.

Ce complexe est désormais fermé à tout usage par mesure de précaution. Il fait l'objet d'expertises à la fois techniques et, je l'espère le plus rapidement possible, judiciaires, en tout cas, un expert judiciaire doit être désigné par le tribunal, de manière à identifier la nature du risque encouru, la nature du problème et les conséquences potentielles et, par conséquent, la nature des travaux qu'il faut enclencher pour résoudre le problème.

Un problème me paraît plus grave encore, celui du temps que va prendre le travail de l'expert judiciaire pour définir les responsabilités des uns et des autres, je parle des corps de métiers respectifs qui ont participé à la construction du gymnase, dans la période à venir.

En gros, l'équipement, vu qu'il est récent, est encore sous garantie dommages ouvrage. De ce point de vue, nul doute que rien ne pèsera sur le contribuable Chevillais en termes de frais de réparation.

Je rappelle que c'est une maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second de degré du district de l'Haÿ-les-Roses. En général, on l'appelle Syndicat des Lycées, mais le nom est impropre puisque ce syndicat s'occupe des installations sportives dévolues à l'usage des lycées.

Mon inquiétude est que, même si nous sommes sous dommage ouvrage - donc, a priori, la prise en charge des assurances ne peut pas être remise en cause - je pense que les montants concernés seront tels que le dommage ouvrage va chercher à se retourner contre les assurances des différents corps de métier qui ont participé à la construction.

Nous avons connu cela pour le centre de loisirs. Au centre de loisirs, nous étions trois parties prenantes : la commune, l'assurance et l'entreprise de sécurité qui avait mal fait son travail.

En l'occurrence, là, je pense que les corps de métier dont la responsabilité peut être mise en cause vont être un peu plus importants que trois, entre le promoteur, l'architecte, l'entreprise qui fournit les différents types de matériaux, le bureau d'études contrôle... Bref, on imagine bien l'ensemble des corps de métier dont la responsabilité peut être mise en cause, sans compter le maître d'ouvrage mais, là, a priori il y a la délégation de responsabilité. Aussi, je ne mettrai pas en cause la maîtrise d'ouvrage sur ce sujet dont je rappelle que la présidence du syndicat à l'époque était assurée par Jean-Jacques Bridey. Je ne remettrai absolument pas en cause la maîtrise d'ouvrage sur ce sujet, cela ne me paraîtrait absolument pas sérieux. Je pense que c'est d'abord et avant toute chose un problème technique, toutefois un problème technique qui risque de durer un temps très important.

Ce qui est sûr, ce qui nous est d'ores et déjà annoncé, c'est que le complexe sportif ne rouvrira pas ses portes avant la fin de la saison. En réalité, on sait pertinemment que cela va durer bien plus longtemps. Même si l'on arrivait à déterminer les champs de responsabilité, le temps de passer les marchés et le temps d'effectuer les travaux, on n'arriverait pas à juin. Si l'on y ajoute le temps que va prendre l'expertise dont je parle sur le positionnement des curseurs en termes de responsabilité, aucun assureur n'acceptera que les travaux ne commencent sans que ce curseur ne soit positionné par l'expert judiciaire. Aucun assureur ne prendra ce risque puisqu'il faut être en capacité de faire les constats en temps réel chaque fois qu'une nouvelle phase de la procédure se met en place.

Je crains que l'on en ait pour un certain temps. Je ne prendrais pas le risque de dire 3 ans, je n'en sais rien, on verra, mais ce qui est sûr, c'est que cela va se compter en années. Je pense qu'il est prudent de le dire de la sorte.

Les mesures ont été prises pour créer les meilleures conditions possible pour que les lycéens et les clubs sportifs puissent continuer leurs activités. Évidemment, cela se fera en mode dégradé. Je ne vous dirai pas le contraire. Il est moins bien de pratiquer son activité sportive en partageant des salles ou des gymnases avec d'autres clubs que lorsque l'on a un magnifique complexe sportif. En tout cas, nous avons essayé de résoudre les problèmes de tout le monde.

La fermeture du complexe sportif entraînait un problème pour le proviseur du lycée : certains lycéens notamment les Chevillais et a fortiori ceux qui habitent au plus près du lycée n'ont pas forcément besoin d'un titre de transport, d'une carte d'abonnement aux transports en commun. Le fait de devoir se rendre par exemple à Mistral ou dans d'autres établissements sportifs pour le compte de l'Éducation nationale - c'était dans le cadre du programme de l'Éducation nationale - engendre des frais de transport pour un certain nombre de lycéens et notamment des Chevillais. Nous n'étions pas certains, au moment où l'ordre du jour a été envoyé, de disposer de l'engagement du Syndicat de prendre en charge ces frais. Il se trouve que ces frais vont pouvoir l'être non seulement par le syndicat mais également par l'assurance.

C'est inclus dans ce que l'assurance devra prendre en charge.

Je dispose de l'écrit de la nouvelle Présidente du syndicat qui prend cet engagement. Je considère donc que nous avons suffisamment de garanties pour ne pas avoir nous-mêmes à envisager une telle mesure que j'avais proposé d'inscrire à l'ordre du jour par mesure de précaution si nous n'avions pas de garanties par ailleurs que cela puisse être fait, de manière à ne pas laisser les lycéens dans la difficulté.

Puisque j'ai reçu l'écrit en date du 7 décembre de Karen Chaffin, je vous propose d'enlever ce point à l'ordre du jour et de ne pas soumettre de délibération en ce sens.

2 - COMMISSION DE COORDINATION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

2.1 - Attribution de subvention exceptionnelle au Lycée Pauline Roland de la commune de Chevilly-Larue

Mme LORAND PIERRE. - C'est une délibération un peu technique que nous avons passée l'an dernier.

En fait, nous n'avions toujours pas trouvé le moyen de faire passer l'appel à projets dont les jeunes disposent tous les ans pour les projets qu'ils mènent notamment de séjours. Là, il s'agissait d'un séjour à Barcelone pour une classe de STMG. C'est chose faite désormais.

Je vous rappelle seulement que les 1 000 € sont imputables au budget du SMJ. Cela fait partie d'une enveloppe d'aide à projets.

Les jeunes de Chevilly-Larue ne vont pas grever le budget de la commune. Nous avons trouvé le moyen de verser cette aide directement au fonds social des lycéens. Normalement, je n'aurai plus à passer cette délibération. Pour autant, je vous tiendrai toujours au courant des projets des jeunes.

Vous avez peut-être remarqué, je fais un aparté, qu'il y avait deux stands cette année sur le marché de Noël. Sur l'un d'entre eux, les jeunes se sont succédé pour réaliser des activités d'autofinancement pour financer des séjours : séjour de ski, séjour en Normandie organisé par des professeurs d'histoire et de géographie du lycée mais aussi certains projets émanant directement des jeunes.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3 - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 - Approbation du cahier des charges de rétrocession du fonds de commerce "le Dôme"

Mme BOIVIN. - *Présentation...*

Quelques informations supplémentaires. Pourquoi a-t-on fait ce cahier des charges ? Ce n'était pas pour voir s'implanter un restaurant asiatique, il y en a déjà plusieurs sur la ville. Il a été constaté qu'il manquait un restaurant proposant de la cuisine traditionnelle, notamment une brasserie. Ce que nous avons spécifié dans ce cahier des charges, ce sont les conditions pour voir s'établir une brasserie.

Une fois le cahier des charges approuvé par le Conseil municipal et après le retour positif du contrôle de légalité car nous sommes tenu d'avoir un retour sur ce cahier des charges, l'avis de rétrocession sera affiché en mairie pendant au moins 15 jours. Celui-ci reprend les principaux éléments du cahier des charges. C'est en fait un appel à candidatures.

Pour multiplier les chances de recevoir une candidature, nous avons prévu de faire une annonce dans le Parisien. Cela va augmenter la lisibilité de cette candidature.

Je vous précise que la date limite de réception des candidatures est fixée au 14 février.

Mme la MAIRE. - Cela appelle-t-il des questions ?

M. LADJICI. - Madame La Maire, chers collègues, dernièrement, j'ai fait une petite tournée des commerces à Chevilly-Larue. J'ai entendu une information sur ce restaurant. J'aimerais en avoir la confirmation.

J'ai entendu dire, je ne sais pas si c'est vrai, que la personne qui aurait fait une offre pour acquérir le fonds de commerce du restaurant ne serait autre que le frère de la propriétaire actuelle du fonds de commerce. Cela m'a un peu surpris dans la mesure où je ne comprends pas comment on peut faire une offre sur un fonds de commerce sachant que ce n'est pas viable économiquement. C'est ma première question.

Je n'ai pas fait de communication, j'attends de savoir ce qu'il en est.

Deuxièmement, vous savez que j'habite dans le centre-ville, en discutant avec les commerçants, j'apprends une deuxième information qui me laisse quelque peu interrogatif, à savoir que certains commerces ne paieraient pas de loyer depuis 6 mois et, par conséquent, un certain nombre d'entre eux serait mécontent parce que l'on viendrait leur réclamer d'un coup les 6 mois de loyer. Or, certains, vous le savez, ont des difficultés à joindre les deux bouts. Certains m'ont exprimé cette difficulté à payer les 6 mois de loyer.

Est-ce vrai ou s'agit-il de rumeurs ? Auquel cas, je m'arrêterai là.

Mme la MAIRE. - Je salue le fait que vous posiez la question avant de vous exprimer publiquement sur le sujet : c'est un comportement responsable.

Mme BOIVIN. - Pour faciliter l'implantation, une franchise de loyer d'environ 3 mois a été accordée.

Ensuite, devait se mettre en place l'appel à loyers. Le loyer doit être réglé à terme à échoir, cela veut dire qu'il doit être réglé en début de trimestre.

Pour des raisons d'organisation du service financier, le premier rappel n'a pas été fait, cela a été fait avec le deuxième.

Je vous rappelle qu'un commerce qui s'implante a un business plan. Quand il s'implante, il sait qu'il a des sommes à payer. Je veux bien que les temps soient durs mais, en règle générale, on s'organise dans sa trésorerie pour prévoir de quoi payer son loyer.

Maintenant, il est clair que, quand les commerces sont en difficulté pour payer leur loyer, ils appellent la Trésorerie, ce qui a été le cas pour l'une des commerçantes qui m'en a parlé. La Trésorerie est toujours disponible pour accorder des facilités de règlement. De ce côté, elle n'a pas de souci, elle étale son paiement. Ce qui est valable pour elle l'est aussi pour les autres.

Mme la MAIRE. - La franchise de loyer est une mesure mise en place en contrepartie du fait que le commerçant, lorsqu'il s'installe, procède à un certain nombre de travaux d'aménagement intérieur.

En gros, lorsqu'on est propriétaire de locaux commerciaux, soit on aménage soi-même un certain nombre de choses, ce qui fait qu'ensuite le preneur apporte éventuellement les compléments qu'il souhaite dans des conditions classiques, soit on considère qu'il prend à sa charge une part plus importante des travaux et, auquel cas, cela se résout avec une franchise de loyer, ce qui est plutôt l'option que nous avons prise, considérant aussi que c'était un moyen de renforcer l'attractivité du cœur de ville et sa dynamique.

Sur la question soulevée sur le Dôme, je confirme le fait qu'il circule une rumeur sur cette question dont je n'ai pu moi-même jamais vérifier la réalité puisqu'en fait nous n'avons pas été en situation de connaître réellement le preneur. Le seul contact que nous avons eu est celui avec le notaire et les vendeurs. D'ailleurs, c'est plus avec la vendeuse que nous avons été en contact.

En réalité, la seule question qui se pose à nous est de savoir si le prix proposé était conforme à la valeur du fonds et au prix du marché. Les services de l'État ne nous ont pas dit que ce n'était pas la bonne de valeur.

Le service des Domaines a confirmé le prix de vente.

Quel que soit l'acheteur, la question nous indiffère totalement. La seule question valable est de savoir si c'est au bon prix, dans la mesure où c'est nous qui nous emportons acquéreurs. En l'occurrence, aucun service extérieur ne nous a apporté de mention selon laquelle ce ne serait pas le bon prix.

Pour ma part, je pense qu'il est difficile d'estimer réellement la valeur d'un fonds de commerce. Nous essayons toujours de trouver des repreneurs potentiels. Nous leur faisons visiter des locaux. Tous nous disent chaque fois que le fonds de commerce ne vaut rien. Imaginez un instant un commerçant prêt à vendre son fonds de commerce pour zéro ! Cela n'existe pas

La question est de savoir où se positionne le curseur. Dans la mesure où l'organisme de tutelle de la commune qu'est le service des Domaines ne nous dit pas que ce prix n'est pas le bon, nous n'avons pas la possibilité de contester. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas creusé davantage cette question parce qu'en réalité, ce n'est pas le plus important.

Ces éléments d'information apportent-ils les réponses aux questions posées ?

M. LADJICI. - Oui.

Mme PONOTCHEVNY. - Je suis un peu troublée. J'arrive à ne plus savoir ce que l'on a comme commerces, le prix des loyers, qui paye les charges. J'aurais aimé que l'on ait une réunion spéciale commerces pour en parler. J'ai l'impression que c'est un vaste sujet.

Mme la MAIRE. - Absolument. Je n'ai aucun problème avec cela. Je propose que l'on en fasse le sujet de travail d'une commission, peut-être la 3. On peut aussi décider d'ouvrir exceptionnellement cette commission aux Conseillers municipaux qui seraient intéressés sur le sujet. Nous sommes en toute transparence, il n'y a aucun problème, sachant que nous avons le même tarif au mètre carré pour l'ensemble des commerçants.

Régine, tu peux apporter un élément générique sur cela.

Mme BOIVIN. - Nous avons déterminé, pour l'ensemble des commerces quels qu'ils soient, un tarif au mètre carré, sachant que nous avons déterminé un tarif progressif pour améliorer l'attractivité des commerces et éviter de plomber le chiffre d'affaires des commerçants dès le début. La première année, le prix du mètre carré par an est de 120 €. La deuxième année, il est de 150 € et la troisième année, de 180 €.

Mme la MAIRE. - En général, ce sont les deux premières années qui sont difficiles pour les commerçants. L'idée n'est pas de les assommer au départ mais d'avoir une dynamique commerciale qui s'installe dans le cœur de ville. Bien sûr, il faut qu'ils payent un loyer car nous avons à amortir l'achat de nos locaux commerciaux. Nous sommes dans une logique, non pas de rentabilité mais d'amortissement de notre investissement. Il faut que nous touchions des recettes. Nous ne pouvons pas faire cela à fonds perdu. Cela dit, il ne s'agit pas de les "assommer" dès le départ mais de créer un système progressif qui leur permette de se retrouver en situation de payer à plein tarif au moment où ils sont arrivés en phase de solidité de leur commerce.

Mme BOIVIN. - Il y a une seule exception : le Dôme, la seule cellule occupée quand la ville a racheté les murs. Son bail n'a pas été changé. Elle a repris le d'ail qu'elle avait avec l'ancien propriétaire. Le prix du mètre carré était de 190 € sachant que la superficie est beaucoup plus importante puisqu'il y a 300 m² quand même.

Mme la MAIRE. - Il y avait beaucoup d'impayés de loyers. Par conséquent, le prix réel n'était pas celui-là.

Mme PONOTCHEVNY. - Qui paye les charges ?

Mme BOIVIN. - Ce sont eux pour l'électricité, le téléphone et le chauffage. Reste la problématique de l'eau puisque le compteur était global.

Il est prévu des travaux pour que chaque commerce ait son propre compteur afin que chacun paye son eau à hauteur de sa consommation. Évidemment, ce n'est pas le commerce de la boutique de vêtements qui va consommer beaucoup d'eau. En revanche, le poissonnier va en consommer beaucoup. Faire un partage à la surface pour chacun aurait été assez injuste.

Mme la MAIRE. - Je propose que l'on en fasse un objet de travail d'une commission parce qu'en plus il y a beaucoup de choses intéressantes à dire et à examiner. Le faire ne pose aucun problème particulier.

Je propose que l'on prenne le temps nécessaire.

M. VICERIAT. - Dans cet esprit, ce n'est pas propre à Chevilly-Larue, c'est aussi le thème, si j'ai bien compris, du déplacement du gouvernement en province, une situation, très difficile pour le commerce de centre-ville, est en train de se préparer, entre le nombre de gens qui achètent sur Internet, qui ne se rendent pas compte que c'est en train de condamner les commerces locaux et la grande distribution...

Je crois que nous avons besoin d'un débat plus large et de savoir ce que possède la ville aujourd'hui : a-t-on des locaux ? Combien en a-t-on ?

Il serait par ailleurs intéressant d'avoir une vision un peu prospective par rapport à cela. J'ai l'impression que le commerce en ligne a encore tendance à se développer. Je vois des points de livraison naître partout, même éphémères. Il serait très intéressant que, dans cette commission, nous puissions aborder cette question.

Mme la MAIRE. - Absolument.

Avez-vous d'autres questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix le cahier des charges.

☞ VOTE : LE CAHIER DES CHARGES EST ADOPTE, MOINS 4 ABSTENTIONS (MME ZEHIA, M. PIERRE, MME PONOTCHEVNY ET M. VICERIAT)

3.2 - Adoption du second Agenda 21

Mme la MAIRE. - Nous arrivons à une délibération qui structure un certain nombre d'actions locales autour d'une politique structurelle, à savoir l'Agenda 21. La parole est à Laurent Taupin.

M. TAUPIN. - Nous arrivons ce soir au terme de l'élaboration de notre nouvel Agenda 21 à Chevilly-Larue. Il nous a fallu plus d'un an de travail pour être en mesure de vous proposer ce soir le programme d'actions, les objectifs et les fiches actions.

Je salue le travail mené par la Direction du Développement Durable de Chevilly-Larue, Caroline Queffelec, Romain Orelle, Marine Tenoux, Agnès Bonhomme et Dominique Mendès qui nous ont accompagnés tout au long de cette période très riche en discussions, en co-élaboration de notre outil en termes de développement durable.

Vous avez quelques slides qui vous permettent de voir comment nous nous sommes organisés au cours de cette longue année.

Nous nous sommes adjoints à un Bureau d'études : ExtraCité, un bureau d'études lillois, une scope. Avec lui, nous avons fait un travail auprès des associations, des habitants via l'Observatoire de l'Agenda 21, auprès des organismes qui sont associés comme la Semac ou la médiathèque et le SMJ.

Ainsi, par tout un travail de concertation, de réflexion, nous avons abouti avec le bureau d'études à 9 objectifs et 1 engagement, vous l'avez sous les yeux.

Nous avons dans un premier temps réfléchi à 34 fiches actions possibles pour cet Agenda, mais il nous paraissait important de pouvoir sélectionner les actions réalisables dans les 2 ou 3 prochaines années.

L'idée était de sélectionner une quinzaine de fiches actions. Au final, nous avons sélectionné 19 actions. Elles sont réparties autour des 10 objectifs. Vous les avez reçues, vous les avez certainement étudiées attentivement, je ne reviendrai pas dessus. C'est l'outil que nous avons aujourd'hui.

L'Agenda 21 est l'héritier de tout le travail mené à Chevilly-Larue en termes de développement durable depuis de longues années et en particulier au cours de la première phase d'Agenda 21, la phase 2011-2016 que Stéphanie Daumin avait pilotée.

Les fiches actions que nous avons ajoutées au travail jalonné qui se poursuit sont réalisables dans les 2 ou 3 prochaines années.

L'important pour nous est la gouvernance de notre nouvel Agenda 21, un élément qui avait un peu péché pour le premier. Nous allons essayer d'associer un maximum de personnes autour de l'élaboration de cet Agenda 21.

Il y a d'abord l'animation du projet avec la Direction Développement Durable, avec l' élu en charge de la coordination, à savoir moi, la gouvernance du projet et différentes strates, des points réguliers en bureau municipal, des réunions de DG parce que les gens sont associés au processus, un comité technique, un comité de pilotage partenarial avec nos partenaires associés et on continue le travail avec les habitants sur l'Agenda 21.

Ce qui est intéressant dans la nouvelle phase, c'est qu'aussi bien la DGS, que la DGA que les élus s'emparent des différents objectifs et des différentes fiches actions.

Nous avons désigné des élus qui seront en charge d'un dossier pour pouvoir faire vivre la transversalité de notre projet.

Pour être peut-être plus théorique ou inscrire notre Agenda 21 dans le débat actuel sur la question du développement durable et du changement climatique, on voit qu'aujourd'hui le monde est à la croisée des chemins. Soit nous nous orientons vers un processus de transition écologique de la société et de l'économie, soit nous continuons à brûler les énergies fossiles en prenant le risque, que j'estime insensé, d'une situation catastrophique au milieu du siècle avec les conséquences du changement climatique.

À l'échelle mondiale, la solidarité est très importante.

Les pays qui subiront le plus les effets du changement climatique sont les pays du sud, les pays en voie de développement qui ne sont pas ceux qui produisent le plus de gaz à effet de serre. Ce sont les pays développés qui produisent ces gaz à effet de serre et ce sont les pays du sud qui seront les plus impactés. Cela aura des conséquences humaines terribles dans les années à venir si nous ne prenons pas, à notre époque, la décision de changer notre mode de production.

Les villes ont un rôle important.

Nous avançons à notre échelle, l'échelle de nos moyens humains et financiers. Il est important de voir à quel point les collectivités locales ont un rôle à jouer pour sensibiliser les citoyens et leur faire prendre conscience des enjeux autour du climat et du développement durable.

Mme la MAIRE. - Au-delà des personnes que tu as remerciées, je m'associe à tes propos, merci à toi Laurent d'avoir animé avec dynamisme et compétence cette démarche.

Cela suscite-t-il des questions ?

M. VICERIAT. - Merci pour ce travail. Nous avons eu un débat en commission que je voudrais prolonger ici. On peut regretter que nous n'ayons pas été associés au travail préparatoire. Cela a été évoqué. Il a même été dit que ce n'était pas une question de gauche ou de droite.

Mme la MAIRE. - Mon cher Patrick, permets-moi de te rétorquer le fait que l'ensemble des Chevillais a été convié aux différentes réunions et que vous avez eu connaissance de l'ensemble de ces échéances.

M. VICERIAT. - Pas à ma connaissance en tout cas.

Mme la MAIRE. - C'est dans toutes les boîtes aux lettres. Vous avez eu copie des invitations.

M. VICERIAT. - Oui.

Mme la MAIRE. - La question est-elle : faut-il créer un autre tour de table et faire en sorte que ce soit un tour de table entre Conseils municipaux ou considérons-nous que les Conseils municipaux doivent participer aux réunions publiques menées avec les Chevillais ?

Nous sommes partis de cette philosophie. Peut-être est-ce contestable, mais ne disons pas que vous n'avez pas été associés.

Vous auriez peut-être pu être associés différemment.

M. VICERIAT. - On peut le dire comme cela. Globalement, ce sont des objectifs et des actions que nous partageons. Nous aurions pu y contribuer.

Mme la MAIRE. - La commission a bien travaillé à plusieurs reprises ?

M. TAUPIN. - La commission a travaillé à deux reprises : au moment de la présentation et à un moment donné, malheureusement tu n'as pas pu être parmi nous, peut-être n'avons-nous pas suffisamment, je l'avoue, associé la commission. Cela dit, les élus, y compris de notre groupe, pouvaient participer à l'Observatoire de l'Agenda 21. Ils peuvent participer au processus via les associations.

Nous n'avons peut-être pas suffisamment travaillé avec la commission. C'est un aveu. Nous l'avons fait quand même un peu.

Mme la MAIRE. - Il est important que l'on expose aux Conseillers municipaux la méthode proposée. Nous ne travaillons pas en vase clos. Le parti pris de la majorité sur des enjeux un peu transversaux ou des actions politiques structurantes est que lorsqu'on entame des démarches de concertation avec les habitants, on considère que les Conseillers municipaux font partie de ces démarches.

Si cela ne suffit pas et qu'il y a besoin de revenir dans des cercles plus restreints à des débats qui sont à renvoyer en commission, il est toujours possible à un membre de la commission de demander que soit inscrit à l'ordre du jour un point.

Ma conclusion est : qui veut peut.

Comme il est toujours possible de s'améliorer, nous essaierons dans la prochaine période d'intégrer la remarque de faire en sorte d'offrir la possibilité davantage encore de participer à ce genre de démarche.

M. TAUPIN. - Au cours du premier Agenda 21, j'étais à l'époque dans l'opposition et j'avais participé activement à son élaboration ou sa mise en place via des ateliers mis à notre disposition.

Mme la MAIRE. - Absolument.

Y a-t-il d'autres questions ou rédactions autour de la table ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ VOTE : L'AGENDA 21 EST ADOPTE, MOINS 5 ABSTENTIONS (MME ZEHIA, M. PIERRE, MME PONOTCHEVNY, M. RAMIASA ET M. VICERAT)

4 - COMMISSION DE LA CULTURE, DES JUMELAGES, DES FÊTES ET CÉRÉMONIES ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

4.1 - Autorisation de signer la convention de cession de livres avec Recyclivre

Mme LAZON. - Notre médiathèque à 10 ans. Chaque année, dans les médiathèques, on fait un désherbage. Cela consiste à retirer certains livres puisque, chaque année, on acquiert de nouveaux documents. Je ne devrais pas dire livres mais documents culturels. Nous retirons également ceux considérés comme obsolètes.

Nous avons mis un peu de temps à démarrer quelque chose par rapport à ce désherbage : on retirait les livres sans penser à ce que nous allions en faire. Au milieu du mandat précédent, nous avons acté certaines choses dont le désherbage et nous avons mis organisé pour la troisième année une braderie de livres, de CD, d'objets culturels à la médiathèque. Celle-ci remporte un vif succès.

Chaque année, de nombreux Chevillais viennent acquérir ces objets pour 1 €, mais cela ne suffit pas. Même si cela a beaucoup de succès et que nous avons proposé tous ces objets, que les Chevillais se sont déplacés en grand nombre pour les acquérir, il en reste encore du fait du stock important que nous avions auparavant.

Il nous fallait trouver une autre solution.

J'ai oublié de vous préciser qu'auparavant nous avons proposé beaucoup de livres aux associations, aux centres de loisirs. Tous ceux qui pouvaient avoir besoin de ces objets culturels pouvaient venir les chercher. Tout cela a été fait.

Ce sera comme cela chaque année.

Voilà ce que l'on vous propose pour répondre à ce problème qui n'en est pas vraiment un d'ailleurs : signer une convention de cession avec Recyclivre.

Recyclivre récupère dans les médiathèques, nous ne sommes pas les seuls à passer par cet organisme, de nombreuses médiathèques le font, les livres qui restent en stocks et les revendent via internet. Ils nous débarrassent de tout ce qui nous encombre.

Recyclivre est une association qui rentre dans le cadre des associations d'économie sociale et solidaire.

C'est à ce titre qu'ils le font. Cela permet à nombre de personnes d'acquérir à petit prix ces objets via internet.

Si nous passons cette convention avec eux, ils nous reverseront 10 % des ventes faites sur internet.

Nous vous proposons à la suite de cela le reversement de ces 10 % à Sol'Epi. Pourquoi Sol'Epi ? Parce que c'est une association avec laquelle la médiathèque a déjà un fort partenariat sur la question de la lecture et de l'accès à la culture. C'est un des axes très importants de l'économie sociale et solidaire que de permettre aux gens qui n'ont pas toujours à manger, qui sont éloignés de beaucoup de choses, de continuer à "se nourrir" d'un point de vue culturel.

Mme la MAIRE. - Merci.

Avez-vous des questions ou des remarques ?...

M. ROUX. - Une remarque qui n'a pas vraiment de rapport mais un peu : puisque tu parles de la deuxième vie des livres, nous avons déjà 3 boîtes à livres présentes sur le territoire de notre commune et 3 autres viendront s'installer en janvier.

Mme la MAIRE. - Cela marche assez bien. Rappelons le concept : une boîte vide dans laquelle on commence par certains livres de la médiathèque qui font l'objet de désherbages puis, en libre accès, les gens se servent en livres et amènent les leurs. Cela marche plutôt pas mal. C'est positif.

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

4.2 - Attribution d'une subvention à l'association Chevilly-l'Haÿ enfants du tiers-monde

Mme la MAIRE. - *Présentation...*

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Merci pour elle et pour Jacques à qui nous envoyons aujourd'hui nos sincères amitiés. Il fait face à une situation difficile.

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ

5.1 - Approbation de la participation de la commune au Fonds de la Solidarité Habitat (FSH) départemental au titre de l'année 2017

Mme RIGAUD. - *Présentation...*

Cela concerne Chevilly-Larue.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme la MAIRE. - Nous en avons fini avec l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des questions diverses ?

M. LADJICI. - Je me permets de faire une brève lecture, à titre préventif, du règlement intérieur du Conseil municipal de Chevilly-Larue, l'article 36 qui s'intitule "les groupes politiques" :

"Les Conseillers peuvent se constituer en groupes selon leurs affinités politiques. Chaque Conseiller peut adhérer à un groupe et ne faire partie que d'un seul.

Un groupe est constitué au minimum de deux Conseillers municipaux. Les groupes se constituent..." c'est là qu'il faut se concentrer "... à l'occasion de chaque renouvellement du Conseil

municipal en remettant à la Maire une déclaration comportant la liste des membres et leurs signatures ainsi que celles de leur président ou délégué".

Je dis cela parce qu'aujourd'hui, nous sommes dans un cas de figure particulier au sens du règlement intérieur : le groupe du parti socialiste et citoyen ne peut pas être dissous dans la mesure où il faut attendre le renouvellement du prochain Conseil municipal. J'en termine par là mais c'est à titre préventif. Le document a été voté le 30 septembre 2014 par ce Conseil municipal. Croyez bien que si, par mésaventure ou par malheur, on devait, par je ne sais quel artifice, essayer d'empêcher notre sensibilité de communiquer, je me réserve le droit d'entreprendre toutes les démarches juridiques nécessaires pour pallier cela.

Au-delà du groupe politique, il est évidemment question de représenter une liste à présent constituée de 33 personnes moins 2 suite aux 2 départs de ce groupe. Il n'y a donc aucune raison de changer le fonctionnement de notre groupe, à moins que vous en décidiez autrement et, là, ce sera une autre discussion.

Mme la MAIRE. - Monsieur Ladjici, j'ai bien conscience que vous évoquez ce sujet parce que nous avons eu une conversation téléphonique avant cette séance du Conseil municipal.

Cette conversation téléphonique s'est conclue par la nécessité d'approfondir un certain nombre de questionnements sur le plan juridique, étant entendu - et nous étions d'accord sur cette conclusion - que le droit s'appliquerait, seul le droit et tout le droit. C'est le même droit qui s'applique pour tout le monde quelles que soient les circonstances.

Je vous alerte sur une interprétation trop exclusive de ce genre de rédaction puisque je ne sais pas si vous avez quelques compétences en droit, mais il s'avère que ce n'est pas parce qu'un article utilise sujet, verbe, complément et qu'il n'est pas suivi d'une phrase qui ne dit pas sujet, négation, verbe, complément, que l'absence de la deuxième phrase emporte de fait le fait que le contraire ne pourrait pas s'appliquer.

C'est un peu compliqué, je vous le concède ! Je vais être un peu plus limpide. Ce n'est pas parce qu'une phrase mentionne le fait qu'un groupe est constitué au début du mandat qu'un nouveau ne peut pas se créer en cours de mandat ou qu'un groupe ne peut pas être défait. Ce n'est pas mentionné. C'est le sens de mon propos. Ce n'est pas parce que cela n'est pas mentionné que ce n'est pas possible.

Ceci étant, je prends les questionnements que vous soulevez aujourd'hui et que nous avons soulevés au téléphone dans une conversation privée au préalable parce que je considère qu'ils sont légitimes. Aussi, nous explorerons ces questions. Je vous apporterai la réponse sous format privé, de manière que vous soyez averti du positionnement qui sera celui du Maire et de la majorité municipale. Ensuite, vous en tirerez les conclusions qui s'imposeront, mais pour l'instant, nous n'avons pas encore de vérité absolue sur cette question.

M. LADJICI. - Un commentaire supplémentaire, il faut dissocier le statut de chaque composante du Conseil municipal dans la mesure où, finalement, le fait que je sois ici dans ce Conseil est une émanation d'une élection municipale.

Pour certains élus, si je prends l'exemple de Laurent avant de rejoindre Génération.S, il était dans votre liste. Il ne s'est pas présenté à titre individuel. Nous avons fait un score assez important dans la ville de Chevilly-Larue, nous avons une existence politique importante, vous pouvez le concéder. Si on devait aller sur une interprétation quelconque du droit, sachez que, du coup, la traduction ne serait pas tout à fait celle que vous avez décrite mais plutôt une volonté, je pense, de limiter notre communication.

Mme la MAIRE. - Je sais très bien ce que vous en ferez, je ne me fais aucun souci là-dessus, nous avons bien vu l'état d'esprit. Cela dit, à un moment donné, il va falloir se poser la question de fond,

Yacine. On peut prendre la chose sous l'angle juridique, de toute façon, nous n'avons pas le choix, une question nous est posée. Pour le coup, il faut y apporter absolument une réponse juridique.

Ce que je vais te répondre aujourd'hui de la manière la plus simple possible, c'est que : tu peux toujours faire l'autruche, mais il faut quand même comprendre que vous n'en seriez pas là si, par ailleurs, il n'y avait pas un problème de fond politique auquel ton parti politique est confronté et auquel l'émanation locale de la liste comme du parti politique à Chevilly-Larue est confrontée.

Vous avez le droit de considérer que la situation est exactement la même qu'il y a 3 ans.

Je t'alerte un peu sur cette vision des choses.

M. LADJICI. - Je reprends la parole, vous faites une interprétation. Vous n'avez pas connaissance de la réalité des choses. Je ne sais pas sur quels éléments factuels, vous vous appuyez pour avoir ce type d'affirmation. Je pourrais vous répondre que le parti communiste dont vous faite partie n'a pas eu de candidat aux élections présidentielles.

Il n'y a pas de vérité absolue.

Mme la MAIRE. - Je ne vois pas le rapport.

M. LADJICI. - Vous êtes consciente de notre capacité. Je pense qu'il faut être humble face à cela.

Mme la MAIRE. - Un peu d'humilité cela ne fait pas de mal, c'est sûr !

Je vous propose de clore la séance.

(La séance est levée à 22 h 50.)